

Chasseur Mayennais



Enquête tableaux de chasse

Calendrier des formations

**Prélèvements
sangliers**



Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.



L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Toute une banque
pour vous



Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 281 415 225 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414 993 998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2017.

Motoculture - Jardinage
Agriculture - Bricolage
Matériaux - Habillement



Route d'Angers - Saint-Fort
53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél. 02 43 09 17 15
Fax 02 43 07 91 11

Route de Laval
53600 ÉVRON

Tél. 02 43 01 60 05
Fax 02 43 01 39 53



RENAULT
EN MAYENNE

Groupa
Jean-Louis Guilmaut

MAYENNE AUTOMOBILES

643 Avenue Gutenberg - BP 24, 53101 Mayenne Tél : 02.43.30.44.44

LAVAL AUTOMOBILES 2 adresses :

34 avenue de Paris, 53940 St Berthevin Tél : 02.43.01.22.22

Boulevard Ampère - Z.I. Les Touches, 53000 Laval Tél : 02.43.91.41.00

HAUT ANJOU AUTOMOBILES

Avenue René Cassin - Azé, 53200 Château-Gontier Tél : 02.43.09.15.15

OUVERT du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-19h



Le mot du Président

La saison qui vient de se terminer après un printemps pour le moins défavorable pour le petit gibier a été marquée par des conditions météorologiques peu fréquentes : sécheresse importante à compter du mois de juillet, défaut de pluviométrie, automne et début d'hiver très doux entrecoupés de périodes de froid que nous ne connaissions plus. Ceci a eu des incidences sur la chasse aux migrateurs, pigeons, canards dont les flux ont été pour le moins tardifs.

En ce qui concerne le petit gibier, sa situation a été très diversifiée... Pour le lièvre en plan de chasse généralisé sur le département, lors des réunions de secteur, il vous sera présenté notamment les résultats des comptages nocturnes et les prélèvements de cristallins...

La saison de chasse pour le grand gibier a été plus que satisfaisante... avec une progression des attributions et des prélèvements qui s'en suivent pour le chevreuil notamment en plaine. Grâce aux I.K.A nous en avons une meilleure connaissance, ce qui permettra de déterminer en fonction des secteurs des quotas fondés sur ces données de terrain.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui participent à ces actions de la Fédération qui ne pourraient se faire sans eux.

Le sanglier grâce à un hiver 2015-2016 peu rigoureux et à une forte glandée a manifestement permis une bonne reproduction dont nos chasseurs ont profité.

La Fédération est intervenue auprès de vous pour que vous accentuiez vos prélèvements afin de limiter au maximum les dégâts aux cultures. Le message a été entendu avec un retour des cartes de prélèvements plus conséquents et jusqu'à ce jour une maîtrise des dégâts agricoles. Restons vigilants pour maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

C'est aussi l'année du lancement de l'espace adhérent qui permet de simplifier les démarches pour les demandes de plan de chasse pour la prochaine saison. Vous avez d'ailleurs reçu votre guide d'utilisation de votre espace adhérent ainsi que vos identifiant et mot de passe.

Nous avons également des échanges constructifs avec la fédération de la pêche de la Mayenne qui se concrétisent entre autre dans notre revue.

A bientôt lors de notre Assemblée Générale du 22 avril à Louverné.

Yves MOULIÈRE

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 
Informations Nationales
M. Schraen, président de la F.N.C.

5 
Informations Fédération
*Enquête départementale - tableaux
Prélèvements de sangliers
Chasse des jeunes chasseurs
Rencontre
Les formations à la Fédération
Nouveaux piégeurs agréés
Gardes particuliers formés
Travaux à la Vigneule
Réseau SAGIR
Le petit gibier en Mayenne
Espace adhérent en ligne
Plan de chasse lièvre*

22 
Nos associations
*ADCGG 53 - AMEVST
Fédération des Gardes Particuliers
Association des chasseresses
AJCM - Echos du Bas Maine
AGeFAUNE
Amicale des Trompes de Villiers
ACAM*

29 
Carnet de piégeur
Ragondin et rat musqué

30 
Lieutenant de l'ouvèterie
La battue administrative

31 
Notre faune
Le canard colvert

32 
Cynophilie
Les Epagneuls de Picardie

33 
Le coin pêche
*Modifications réglementaire 2017
Un réservoir de Black Bass*

35 
Recette
Fondant de cerf

**Chasseur
Mayennais**



Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne

Tirage : 9 400 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2017
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Stéphane PETIT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS - Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdcm@chasseurs53.com - www.chasse53.fr

Photo de couverture : J-F.A.



Infos nationales

Monsieur Willy SCHRAEN élu à la tête de la FNC

Le 24 août 2016, le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des chasseurs (FNC) s'est réuni et a procédé au renouvellement de son Bureau. Ont été élus :

Président : M. Willy SCHRAEN

Vice-président délégué : M. Alain DURAND

Vice-président : M. Hubert-Louis VUITTON

Secrétaire : M. Jacky DESBROSSE

Secrétaire : M. André DOUARD

Trésorier : M. Pascal SECULA

Trésorier adjoint : M. Alain HURTEVENT



Les membres du Bureau de la FNC – de gauche à droite : Pdt Hurtevent ; Pdt Sécula ; Pdt Vuitton ; Pdt Schraen ; Pdt Durand ; Pdt Desbrosse ; Pdt Douard.

Willy Schraen, un chasseur et un pêcheur passionné, un rural engagé et un chef d'entreprise motivé.

Dans le monde cynégétique, Willy Schraen est depuis 2010 président de la fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais et depuis 2012 président de l'Institut scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA). Il est l'un des fondateurs de cet organisme, avec d'autres présidents de fédérations des chasseurs, destiné à améliorer les connais-

sances sur l'ensemble de la faune migratrice et sédentaire. D'abord passionné de petit gibier et de gibier d'eau pendant sa jeunesse, il a découvert après 30 ans la chasse au grand gibier qui est devenue un autre de ses centres d'intérêts cynégétiques.

Il est aussi passionné de pêche et fait partie d'un club de pêche en mer.

Amateur de chiens de chasse, il a toujours eu plusieurs fidèles compagnons pour pratiquer la chasse devant soi.

Sur le plan professionnel, il crée sa première entreprise de négoce de fleurs à l'échelle européenne à 22 ans, ce qui le conduit à parler plusieurs langues.

Autodidacte, il s'est associé avec son frère pour concevoir et développer une chaîne de magasins de fleurs qui sont installés dans le Nord-Pas-de-Calais. En complément de cette activité, il est aujourd'hui très impliqué dans l'immobilier commercial dans toute la région des Hauts de France.

Il a toujours vécu à la campagne. Il est né dans un village des Flandres françaises le 5 septembre 1969, dans le département du Nord. Aujourd'hui il habite toujours un petit village mais dans le Pas-de-Calais.

Élu conseiller municipal à l'âge de 18 ans, dans le village de Broxeele, il reste attaché à cet engagement et occupe toujours des fonctions d'élu local au sein de son village de Bayenghem-lès-Eperlecques.

Le programme de travail de la FNC sera tourné vers des dossiers importants comme la simplification administrative, l'environnement et l'éducation.

Au cœur de ce programme, un plan de relance nationale du petit gibier est envisagé, sans oublier le gibier d'eau, les migrateurs et les chasses traditionnelles régionales.

CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE

Jacques Denys

Compétence et qualité sont nos devises



*un choix et un service
incomparables
au meilleur rapport
qualité/prix*

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PÊCHE-UNIVERS

www.chasse-peche-univers.fr

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT etsdenys@orange.fr

Tél. **02 33 49 42 88** Fax 02 33 49 82 80

Organigramme FDC 53

Conseil d'administration

Président : Yves MOULIERE

Vice-Président : Gérard COURCIER

Trésorier : Yves-Hubert GUENIOT

Secrétaire : Patrick de FERRIERE

Vice-Président : Denis LERICHE

Trésorier adjoint : Stéphane PAUTREL

Secrétaire adjoint : Bruno CARRE

Membres du conseil

Roland DESCHAMPS, Michel GOMBAULT, Michel LAROCHE, Yves-Alain LE BRETON, François LE PIVERT, Lucien PACITTO, Guy PIVETTE, Jean ROBLOT, Jean-Yves de VALLAVIEILLE

Services de la Fédération

Directeur : Stéphane PETIT

Service administratif

Comptabilité : Martine GANDUBERT
Florence DAUVERNE

Plan de chasse :
Grand gibier : Janine LOURY
Petit gibier : Agnès CHAUMONT

Dégâts et formations : Isabelle GUITTIER

Accueil et validations permis : Elise JOHAN

Agent de service : Viviane FOUILLEUIL

Service technique

Responsable du service : Jean-François ARCANGER

Mickael JAMONT

Eric MAROUZE

David BOUQUEREL

Jean THEYS

Agent de service : Olivier GODET

NUMÉROS UTILES

Fédération des Chasseurs de la Mayenne

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi
de 8^h30 à 12^h30 et de 13^h30 à 17^h30

Tél : 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96

Courriel : fdc53@chasseurs53.com

www.chasse53.fr

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Z.A. du Berry

53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE

Tél : 02 43 68 69 73

Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Techniciens :

ARCANGER J.F. :	06 85 12 79 27
BOUQUEREL D. :	06 72 90 13 28
JAMONT M. :	06 73 37 59 53
MAROUZE E. :	06 70 70 01 42
THEYS J. :	06 82 84 48 66

Conducteurs de chien de sang (UNUCR 53) :

Hervé MOULINET :	06 86 49 19 94
(Délégué départemental)	02 43 00 77 21
Lucie DE LA RIVIÈRE :	06 68 37 78 97
Éric MAROUZE :	06 72 08 68 83
	06 70 70 01 42

Lieutenants de louveterie :

Patrick PLANCHAIS :	06 98 49 44 00
Jean-Paul COURCIER :	02 43 02 33 45
Anthony LOINARD :	06 87 28 66 11
Louis DELOMMEAU :	06 80 10 16 64
Patrice GILLES :	06 22 94 99 32
Gérard COURCIER :	02 43 90 09 24
Claude METAYER :	06 70 18 29 66
Jean-Yves de VALLAVIEILLE :	06 08 37 01 40
André BERGERE :	06 19 91 04 44
Renaud BLANCHO :	06 75 81 92 80

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77



Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2015-2016 a porté sur un échantillon de 1 200 chasseurs. 624 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 52 %.

Résultats de l'enquête prélèvements pour la saison 2015-2016

17,2 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier.

Gibiers sédentaires	
Lièvre (0,34)*	2 708
Lapin (2,35)	18 489
Faisan (1,02)	8 010
Perdrix grise (0,21)	1 662
Perdrix rouge (0,31)	2 431

Prédateurs et déprédateurs			
Renard (0,93)	7 280	Corbeau freux (0,82)	6 448
Fouine (0,07)	567	Corneille noire (0,91)	7 116
Ragondin (1,51)	11 839	Pie (0,21)	1 688
Rat musqué (0,35)	2 758	Geai (0,12)	970

Migrateurs terrestres			
Pigeon ramier (5,78)	45 403	Tourterelle turque	957
Pigeon colombin (0,30)	2 393	Merle	680
Bécasse (0,49)	3 829	Caille	252
Grives	1 134	Étourneau	4 144
Tourterelle des bois	113	Alouette	63

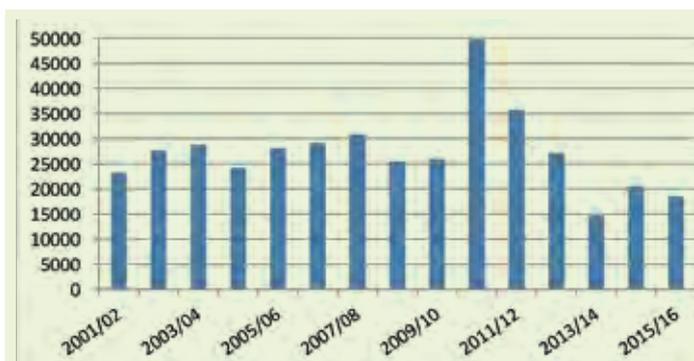
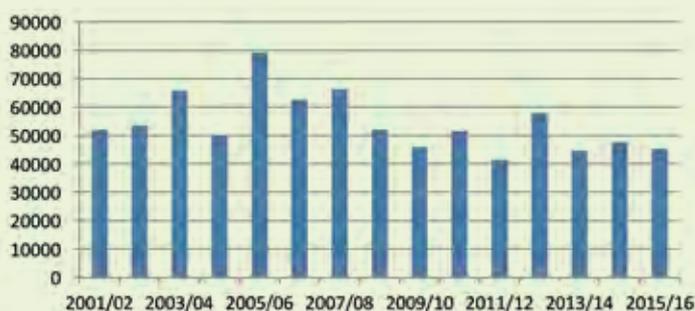
Gibiers d'eau			
Colvert (2,32)	18 199	Sarcelle d'été	38
Sarcelle d'hiver	630	Souchet	13
Foulque	252	Siffleur	0
Poule d'eau	768	Pilet	0
Vanneau	630	Chipeau	13
Bécassine des marais	630	Milouin	0
Bécassine sourde	101	Morillon	25
Pluvier doré	76	Râle d'eau	0
Chevaliers	0	Oies	25

* Le chiffre entre parenthèse correspond au prélèvement moyen par chasseur.

Évolution des prélèvements des principales espèces

LE PIGEON RAMIER

Le pigeon ramier reste et restera sans doute l'espèce gibier la plus prélevée dans notre département, avec une moyenne de 5,8 pièces en moyenne par chasseur. Avec 45 000 individus au tableau, 2015-2016 est une saison médiocre pour l'espèce. Depuis 2009, la moyenne des prélèvements annuels a baissé de 10 000 pièces par rapport à la décennie précédente. Les causes avancées sont diverses : moins de chasseurs, moins de migrateurs, moins d'hivernants...



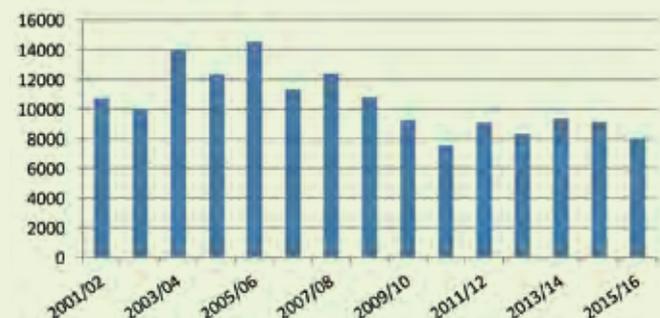
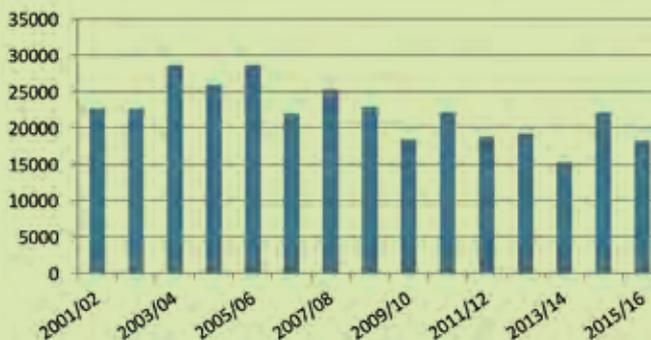
LE LAPIN DE GARENNE

Après une embellie perceptible jusqu'au début des années 2010, le lapin de garenne reste sensible aux apparitions du virus hémorragique. Le stock de reproducteurs ne semble pas, lui par contre, être en baisse suite à l'analyse des résultats des comptages nocturnes.



LE CANARD COLVERT

Faisant suite, à nouveau, à une saison de reproduction de l'espèce en 2015 très moyenne, les prélèvements par la chasse au cours de la campagne 2015-2016 s'affichent comme les plus mauvais depuis une quinzaine d'années.



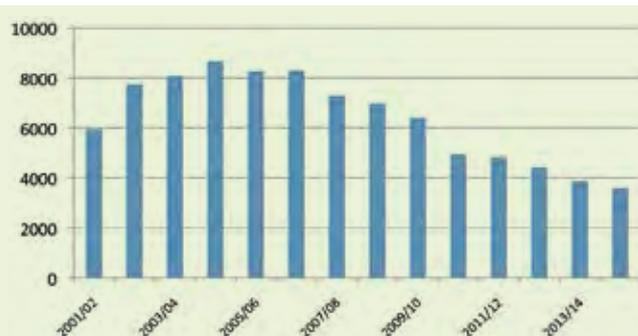
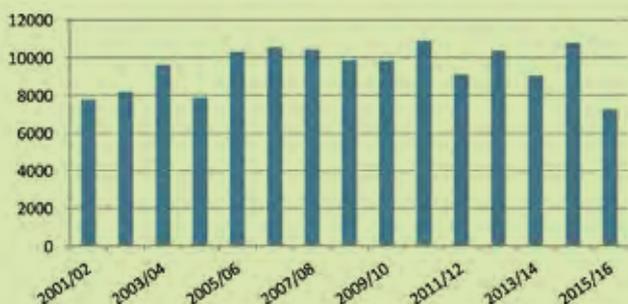
LE FAISAN COMMUN

Ces dernières années le tableau de chasse global semble stagner autour de 8-9000 individus.

Seulement 10 % sont des oiseaux naturels (ou plutôt semi-naturels) mais leur part augmente petit à petit.

LE RENARD

L'impact de l'épizootie de gale sarcoptique se répercute pour la première fois sur les prélèvements réalisés lors de cette campagne de chasse 2015-2016. De l'ordre de 30 % de moins par rapport à la moyenne des dix saisons précédentes. Cette chute significative des prélèvements corrobore celle, de la même ampleur, enregistrée lors des comptages nocturnes entre 2015 et 2016.

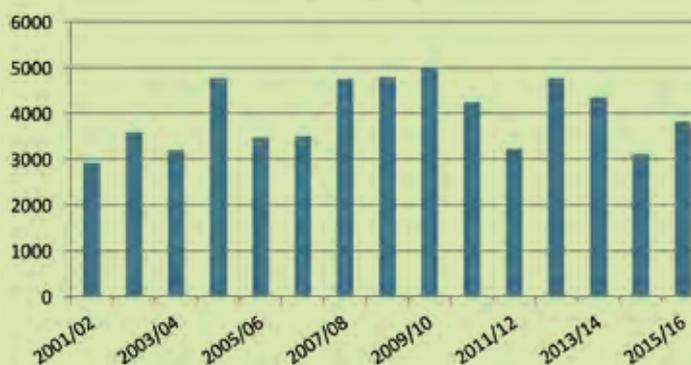


LE LIÈVRE

A nouveau, on constate une baisse marquée des prélèvements. Elle se comprend du fait de la fermeture de la chasse sur cinquante communes du département. L'instauration du plan de chasse obligatoire devrait logiquement permettre une remontée sensible des populations à court terme.

LA BÉCASSE DES BOIS

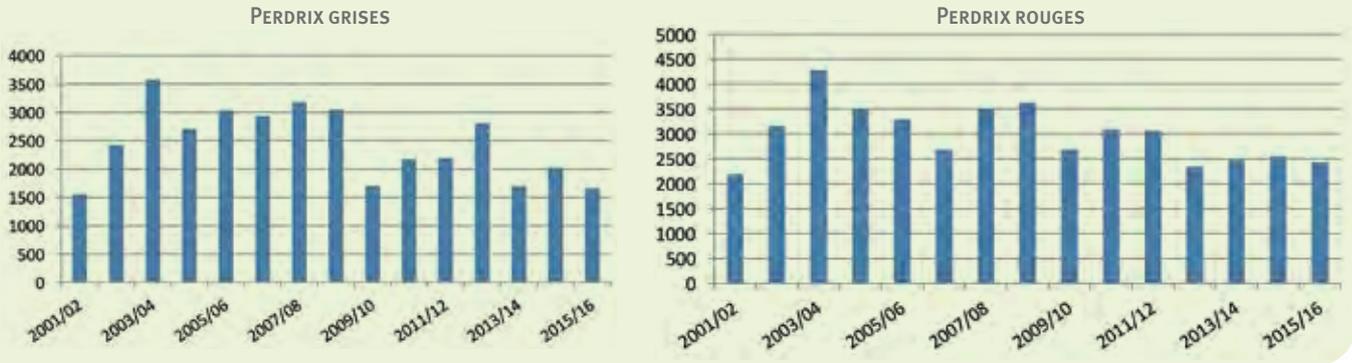
2015-2016 aura été une saison « normale ». Cette campagne de chasse s'inscrit dans la moyenne haute depuis 2001.





PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

Pour les deux espèces, les niveaux des tableaux de chasse enregistrés restent étroitement corrélés avec l'importance des lâchers.



Prélèvements de sangliers

Analyse du tableau de chasse sanglier dans le département de la Mayenne Saisons de chasse allant de 2014-2015 à 2016-2017 (saison en cours)

Cette analyse résulte des informations récoltées par le biais de la carte de prélèvement sanglier mis en place depuis 2011, et que chaque chasseur ou organisateur de chasse doit renvoyer dès lors qu'ils prélèvent des sangliers.

Évolution des prélèvements de sangliers dans le département de la Mayenne :



À l'heure où nous écrivons ces pages, le nombre de sangliers prélevés pour la saison 2016-2017 dans le département est de 1 760 sangliers recensés au 20 janvier 2017, ce qui représente un taux de prélèvement supérieur à 10 % par rapport à la saison dernière.



AGL Conseil

Gérald LEROY, vous propose votre accès à internet avec 2 lignes simultanées, une ligne fax virtuelle pour 34,90 € TTC/mois.

Installation à partir de 72 € TTC.

06 10 31 87 76

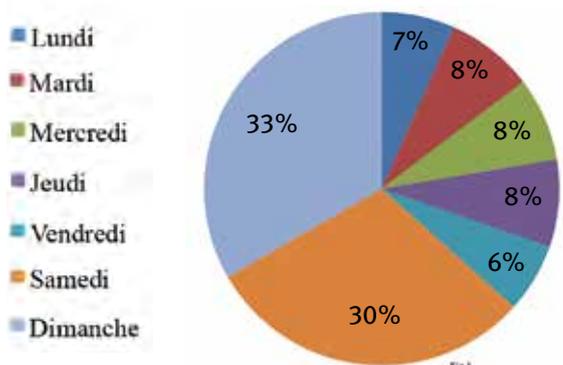
Gérald LEROY - AGL Conseil - L'étronnier - St Pierre le Potier - 53000 LAVAL - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 53 59 60 67
SARL uni-personnelle au capital de 5000 € - N° de SIRET : 481 577 880 000018 - N° intra : FR 354 815 778 80 - Code APE : 6202A



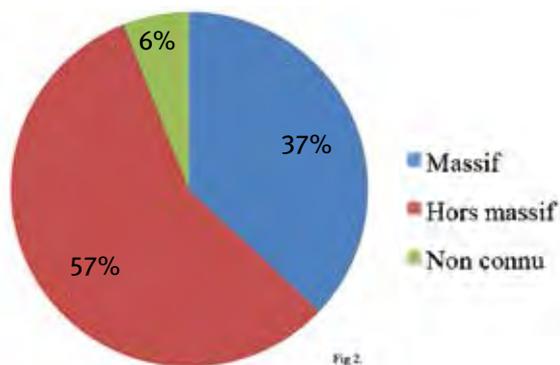
Cette analyse permet de dire que les prélèvements ont lieu principalement le week-end avec 63% réalisés entre le samedi et le dimanche, contre 37% divisé sur les autres jours de la semaine (Fig 1.)

En ce qui concerne la localisation de prélèvement, la moyenne confirme que ceux-ci se font en grande partie en plaine avec un taux de 57%, contre 37% en massif, comme le montre le graphique ci-dessous (Fig 2.)

Jours de prélèvements
saisons 2014-2015 à 2016-2017 (en cours)

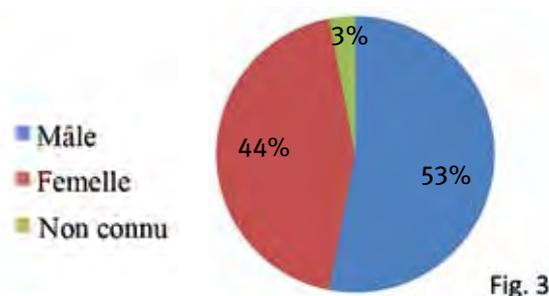


Lieux de prélèvements
saisons 2014-2015 à 2016-2017 (en cours)

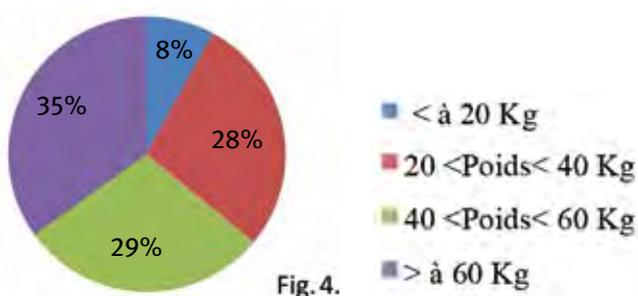


L'analyse du sex-ratio met en avant des prélèvements des mâles supérieur à celui des femelles. Les 3% restant représentent la part des collisions recensées et les captures accidentelles, dont le sexe n'a pas été défini (Fig 3). Pour ce qui est des moyennes par classe d'âge, 35% des prélèvements concernent les adultes, 29% les bêtes de compagnie, 28% les bêtes rousses, et 8% les marcassins (Fig 4). Le poids moyen du sanglier mayennais est de 54 kilogrammes au cours des deux dernières saisons.

Répartitions par sexe
saisons 2014-2015 à 2016-2017 (en cours)

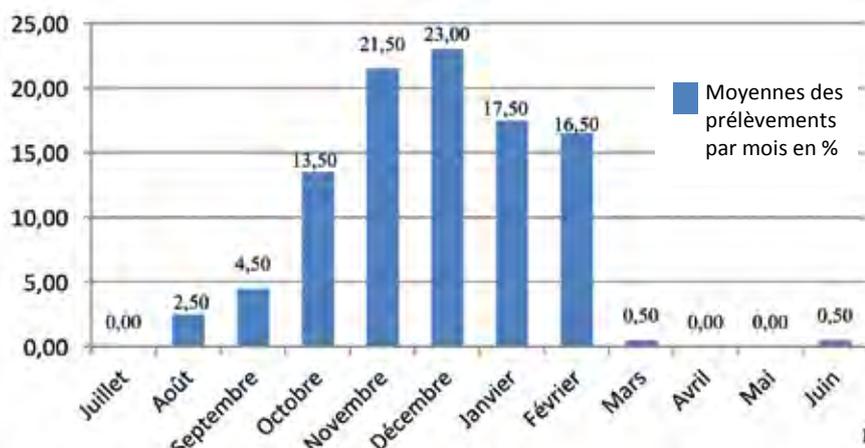


Prélèvements par classe de poids
saisons 2014-2015 à 2016-2017 (en cours)



L'histogramme ci-contre (Fig. 5), représente la répartition des prélèvements par mois. Les mois de novembre et décembre, sont ceux où il y a le plus de prélèvements avec un taux cumulés de 44,5%.

Les 55,5% restant se répartissent sur les quatre autres mois de chasse, les battues administratives et anticipées.





Chasse des jeunes chasseurs



Le 5 novembre dernier a eu lieu la désormais célèbre chasse des jeunes à la Vigneule.

Ainsi, 34 nouveaux permis de l'année ont passé la journée sur le beau territoire du siège de leur Fédération de Chasse.

Beau temps frais le matin.

Démarrage en salle pour un rappel des conditions d'organisation d'une chasse et pour donner les consignes de chasse et de sécurité de la journée. Puis les chasseurs s'équipent et avec leurs chefs de lignes vont rejoindre leurs postes de tirs.

Les chiens, teckels et foxs lancés ne tardent pas à faire bouger les chevreuils, qui seront comptés en nombre, ce jour.

Un jeune chasseur équipé d'une carabine va atteindre un chevreuil, mais qui file néanmoins...

L'anschluss est marqué... nous y reviendrons en fin de chasse.

Le travail des chiens se poursuit et au centre du territoire, changement de ton ! Abois fermes et puissants... d'un premier chien, rejoint rapidement par toute la petite meute...

Rien ne bouge... mais une bonne odeur renseigne de l'objet des abois rageur...

Ça bouge... Vlo !

Des sangliers de 45 kg sortent et passent entre les jambes des rabatteurs...

Des coups de fusils ne tardent pas à claquer à la sortie de l'enceinte... Pas de mort annoncée...

D'autres sangliers continuent à sortir, plus gros aussi...

D'autres fusils claquent...

Sonnerie de piboles annonciatrices de bons résultats...

Fin de battue.

Les chasseurs viennent de faire un très beau tableau : 5 sangliers !

Nous venons d'assister à une démonstration de très bonne tenue de la part des chasseurs.

Bravo à eux. Ils sont une excellente image de ce que sont les chasseurs.

Une fois les chasseurs rentrés, le chien de sang d'Éric MAROUZE est mis au travail pour retrouver le chevreuil blessé. Celui-ci est rapidement relancé d'une grosse haie et après une grande boucle en dehors de la propriété vient finalement s'y remettre.

La ténacité de trois administrateurs a permis de le retrouver remis dans un sous bois caché.

Bravo à Denis, Michel et Roland et à Garenne la chienne d'Éric !

Après découpe et partage de la venaison une bonne collation permet aux chasseurs de refaire la chasse. En somme un très bon bilan, une très bonne journée de vie à la Vigneule autour d'un événement qui est devenu incontournable et très apprécié de ses participants.

Un grand merci à l'équipe des agents présents, aux organisateurs en amont, au Président et aux administrateurs encadrant et aux meilleurs chiens de l'Ouest... de Gilbert et André !



Rencontre

Chasseur d'un certain âge : Bernard JUBIN de Chatillon sur Colmont

G. Pivette : Vous êtes à la retraite depuis 1992, vous habitez Chatillon-sur-Colmont, vous avez exercé un métier à Chatillon puis à Mayenne qui rendait énormément service à la population et en particulier aux chasseurs puisque vous vendiez et répariez les chaussures et les « bottes », vous étiez cordonnier.

À quel âge, avez-vous été passionné par la chasse ?

Bernard Jubin : Étant tout « gamin », j'accompagnais mon père qui m'a appris toutes les « ficelles » de la chasse. À cette époque, le dimanche ma mère partait à la messe, mon père et moi allions battre la campagne et nous revenions systématiquement avec un lièvre (ce n'est plus le cas aujourd'hui...).

J'ai commencé à chasser en rentrant du service militaire en 1953, à noter que la première année, j'ai pu chasser sans permis, car à l'époque, les militaires basés en Algérie, revenant en permission pouvaient chasser sans permis.

GP : Vous êtes rentré dans la société de Chatillon en quelle année ?

BJ : En 1960 comme adhérent et en 1969, je suis devenu secrétaire de la société (société qui a vu le jour en 1949). Je me souviens avoir été élu un dimanche matin en mon absence (avec mon approbation évidemment), car à l'époque, j'allais dans les communes environnantes déballer mes boîtes de chaussures pour la vente à la sortie des messes.

GP : Vous avez quitté la société en quelle année ?

BJ : J'ai quitté la société en 2009, mais pas totalement car je suis très proche des chasseurs de Chatillon.

GP : Quelles ont été vos fonctions au sein de la société ?

JB : Donc, secrétaire en 1969, au bout de quelques années je suis devenu Président de 1975 à 1999. J'ai toujours œuvré pour faire en sorte que les chasseurs de Chatillon puissent avoir la possibilité de chasser à des prix d'adhésions plus que raisonnables. Cela n'a pas toujours été simple, mais on a surmonté tous les problèmes et la société vit toujours...

(Pour info : évolution du nombre de sociétaires en 1969 : 45, en 72 : 55, en 1977 : 67, puis retour les années suivantes à 45 pour arriver en 2016 à 24.)

GP : Donc si j'ai bien compris, vous avez commencé en 1953



Bernard JUBIN, honoré en 2009 pour les 40 ans de responsabilité au sein de la société de chasse de Chatillon sur Colmont.

et vous avez arrêté en 2009 de chasser, ce qui vous fait 56 années sur le terrain et depuis 2009 toujours présent au sein du bureau (Président d'Honneur) !!!

GP : Vos meilleurs souvenirs de chasseurs ?

JB : Il y en eu beaucoup, je me rappelle d'une chasse aux sangliers, un adhérent tire un sanglier et l'arrête, aussitôt il va vérifier, « soulève la queue pour vérifier le sexe », et dans les secondes qui suivent le sanglier repart, il sera finalement arrêté un peu plus tard, mais cette anecdote fut longtemps racontée dans les chaumières ...

GP : Quand avez-vous arrêté votre premier sanglier ?

JB : Si je me souviens bien, c'était en 1990-1991, sanglier de 90 kg, donc 37 ans après mes débuts de chasse !!!!

GP : Quel est votre regard sur toutes ces années de chasse ?

JB : J'ai connu de très nombreuses années fastes, il y avait énormément de petits gibiers, mais le remembrement est apparu, c'était le « début de la fin », les belles années se sont envolées pour arriver à ce que l'on connaît aujourd'hui, malheureusement...

GP : Que pensez-vous de la Société de chasse actuelle ?

JB : Je suis très content que la société perdure, malgré toutes les difficultés actuelles (manque de gibier, règlements beaucoup plus stricts, hausse des tarifs dans l'ensemble).

GP : Merci pour toutes ces informations et commentaires, merci au nom de la Société de chasse de Chatillon et nous espérons, vous recevoir encore très longtemps lors de nos repas de fin d'année.

Je quitte Bernard qui est très ému et honoré que l'on puisse retracer un peu de sa vie de chasseur et en plus paraître dans « Le Chasseur Mayennais » !!!!





Les formations à la Fédération

Chasse à l'arc - Journée de formation obligatoire

Depuis 1995 la chasse à l'arc est réglementée. Pour la pratiquer il faut bien sur un permis de chasser avec la validation en cours mais il faut aussi une attestation de participation à la journée de formation obligatoire (J.F.O).

La journée de formation obligatoire en collaboration avec l'association des chasseurs à l'arc de la Mayenne (ACAM) aura lieu le **3 juin 2017**

PROGRAMME

Le matin :

Formation en salle avec l'intervention de Michel GOBBE, administrateur et instructeur de la Fédération française des chasseurs à l'arc (FFCA).

Après- midi :

Formation sur le terrain avec 6 ateliers et une présentation du treestand.

- Découverte de l'arc
- Corrections en fonction des distances de tir
- Tir au vol
- Tir sur cible 3D
- Tir au sol sur cible en mouvement (« Rabbit »)
- Tir au sanglier courant



Contactez-nous : 02 43 53 09 32
ou fdcm@chasseurs53.com
Fédération des chasseurs de la Mayenne
La Vigneule-53240 MONTFLOURS

Examen du permis de chasser 2017

Tout candidat désireux de passer son permis de chasser **doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription** pour passer l'examen.

Pour s'inscrire : les candidats doivent prendre contact avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Le dossier comprend :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.



LE PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Toute personne ayant 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition de suivre la formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique.

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit de contacter la Fédération qui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi-journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq ans, avec validation en cours, et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.

PARTENARIAT AVEC DECATHLON POUR LES NOUVEAUX PERMIS

- ▶ Remise de 10 % sur l'ensemble du rayon chasse (hors soldes et promotions) pour la 1^{ère} année de chasse. Après vérification de la date d'obtention du permis de chasser sur la carte permanente et de la validation faite en Mayenne.
- ▶ Remise effectuée sur textile et chaussant d'une seule taille par chasseur
- ▶ Alignement sur conditions les plus favorables du marché sur présentation de justificatif
- ▶ Maintien de l'acquisition des points fidélité sur présentation de la carte de fidélité DECATHLON



Formation à l'examen initial de la venaison



Depuis la réalisation de cette formation en Mayenne ce n'est pas moins de 224 chasseurs qui ont été formés.

En 2016 les 23 participants ont assisté à cette demi-journée de formation assurée par Michel GOMBAULT, vétérinaire à la retraite, formateur référent et aussi connu par les chasseurs Mayennais en tant qu'administrateur au conseil de la fédération.

Une formation est programmée:

Le 9 septembre 2017

PROGRAMME

- La règlementation
- Les bonnes pratiques d'hygiène
- Examen initial du gibier qui permet d'écarter les sujets douteux simplement à la vue d'anomalies sur la carcasse ou les organes.

Contactez la Fédération :
 02 43 53 09 32 ou fdcm@chasseurs53.com
 Fédération des chasseurs de la Mayenne
 La Vigneule - 53240 MONTFLOURS

Formation Sécurité et chasses collectives

Le 25 avril 2017
Le 4 juillet 2017
Le 19 septembre 2017



La fédération des chasseurs de la Mayenne vous propose une formation sur la sécurité et les chasses collectives. Elle se déroulera en deux temps sur une journée complète.

Le Matin : En salle
 Visionnage d'un film
 Les accidents de chasse
 Les responsabilités
 L'assurance
 L'organisation d'une battue
 Balistique
 Après chasse : Transport, entretien et stockage des armes.

L'après-midi : Application terrain
 Manipulations, franchissement et déplacement avec une arme.
 La battue et son organisation
 Tir, balistique et ricochets.
VOUS ÊTES INTERESSES ALORS...

Contactez la Fédération : 02 43 53 09 32 ou fdcm@chasseurs53.com
 Fédération des chasseurs de la Mayenne - La Vigneule - 53240 MONTFLOURS

Formations 2017

EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON	Samedi 9 septembre (matin)
J.F.O. CHASSE À L'ARC	Samedi 3 juin 2017
SÉCURITÉ ET CHASSES COLLECTIVES	Mardi 25 avril 2017 Mardi 4 juillet 2017 Mardi 19 septembre 2017
PIÉGEURS	Vendredi 23 et samedi 24 juin 2017 (2 jours) Vendredi 7 et samedi 8 juillet 2017 (2 jours)
GARDES PARTICULIERS	Lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 mai 2017 (3 jours)



Nouveaux piégeurs agréés en 2016

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2016, 45 candidats afin d'obtenir l'agrément PIEGEUR, en 2 sessions réparties comme suit :

17 ET 18 JUIN

BOITTIN	Bernard	VAUTORTE	LEPELLETIER	Guillaume	GESVRES
BONNOT	Fabien	GESVRES	LESTUNFF	Gwendal	GESVRES
BOURCIER	Jean-Pierre	ERBREE	LOCHIN	Marcel	ST CYR LE GRAVELAIS
BREHIN	Philippe	CHAMPEON	LUX	Roger	PRE EN PAIL
CROSNIER	Jean-Yves	LE GESNEST ST ISLE	MADIOT	Mickaël	LA ROUAUDIÈRE
DIELEMAN	Jérôme	GESVRES	MADIOT	Sandra	LA ROUAUDIÈRE
FORET	Daniel	VAUTORTE	MESNILDOT (du)	Pierre	PARNE SUR ROC
GEORGET	Rémi	VOUTRE	PARIS	Christophe	SACE
GOMBERT	Rémi	LAVAL	PORTAIS	André	BONCHAMP LES LAVAL
GUILLET	Jérôme	GESVRES	RAGAIGNE	Nicolas	EPINEUX LE SEGUIN
HAMELIN	Jean-Luc	LA CHAPELLE ANTHENAISE	RICHARD	Jérôme	ALEXAIN
HERON	Laëtitia	JAVRON LES CHAPELLES	ROSSIGNOL	Bertrand	VITRE
HESLOIN	Dominique	CRENNES S/FRAUBEE	ROUSSEAU	Sylvie	ST DENIS DE GASTINES
LAVOUE	Thomas	EPINEUX LE SEGUIN	VERDIER	Claude	LAVAL
LAVOUE	Yoann	BANNES			
LE RICHOMME	Joël	JAVRON LES CHAPELLES			

1^{er} ET 2 JUILLET

AMIARD	Jean-Paul	BAIS
BAUDRY	Alain	PLACE
BOUIN	Dominique	ST MARTIN DU LIMET
CADOT	René	DENAZE
DALIBARD	François	COMMER
DESPRES	Gérard	CHÂTEAU-GONTIER
GEHARD	Philippe	CHANGE
GOBBE	Charles	ST OUEN DES TOITS
GUITTER	Thierry	PREAUX
LANGLAIS	Quantin	SACE
LEMALE	Alexis	LE BURET
LOISEAU	Jessy	LE HORPS
PIVETTE	Roger	COMMER
RAIMBAULT	Romain	PRE EN PAIL
ROUSSEAU	Axel	ST BERTHEVIN

DATES DES FORMATIONS PIÉGEAGE EN 2017

**Vendredi 23 juin
et samedi 24 juin**

**Vendredi 7 juillet
et samedi 8 juillet**

Pour participer à l'une des formations, il suffit de contacter la Fédération afin de s'inscrire ; cette formation est gratuite et se déroule sur le site de la Fédération à Montflours. Les deux journées de formation sont obligatoires pour recevoir l'agrément de piégeur (il n'est donc pas possible de participer à une seule journée seulement).

Cependant, un arrêté du 13 décembre 2011 institue un âge minimum : il est fixé à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piégeur par le préfet et à 15 ans pour la participation à la session de formation.

Gardes particuliers formés en 2016

27 candidats ont suivi la formation de garde-particulier, dispensée à la Fédération des chasseurs.

Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

ALLARD	Yves	BOUERE	LEMOINE	André	ST CENERE
BAHIER	Hugo	MONTENAY	LOISEAU	Jessy	LE HORPS
BLIN	Emilie	LAVAL	MAUVIEUX	Bernard	BONCHAMP
BLOT	Rémy	VAUTORTE	MORVAN	Benjamin	LA BACONNIERE
BOSSE	Jean-François	COMMER	PAUMARD	Jean-Yves	ARON
BOUVIER	Corentin	ST ELLIER DU MAINE	PIAU	Marie-Laure	LAVAL
DALIGAUD	Alain	LAVAL	PIVETTE	Roger	COMMER
DILIS	Alain	COMMER	POULARD	Kévin	CHÂTEAU GONTIER
DOUDARD	Daniel	MONTAUDIN	REBOUX	Kévin	LA BAROCHE G.
FOUBERT	Jean-Bernard	LE BOURGNEUF LA FORET	THIELIN	Quentin	ASTILLE
FOUCART	Pierre	HAMBERS	THULARD	Alain	ARON
GAUVIN	Yoann	LAVAL			
GEHAN	Yanny	ERNEE			
GEORGET	Rémi	VOUTRE			
GERMOND	Johnny	VILLAIN LA JUHEL			
LEBLANC	Etienne	RENEE			

Dès aujourd'hui, les personnes intéressées par cette formation peuvent s'inscrire pour la prochaine session, **prévue du 29 mai au 31 mai 2017**, en se signalant auprès du secrétariat de la Fédération.



Un verger et une haie sur talus à la Vigneule

Un verger et une haie ont été réalisés sur le site de la Fédération. Ces travaux ont été faits en collaboration avec le lycée agricole de Rochefeuille dans le cadre d'une formation pour les élèves en Bac professionnel GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune). Ils étaient encadrés par leurs professeurs : Messieurs CHERUBIN et MORIN. Ces réalisations ont eu lieu pendant la semaine du 12 au 16 décembre 2016 avec le concours financier du conseil départemental de la Mayenne.

Le verger :

Il s'agit d'un verger « haute tige » implanté sur 4200 m². Il est composé de pommiers et de poiriers de table avec des variétés anciennes et nouvelles. Il y a 24 pommiers et 6 poiriers.

La haie sur talus :

230 m de haie sur talus ont été réalisés sur la première partie du sentier pédagogique avec des essences locales. Un fossé a été creusé au pied du talus. Des filets et un paillage protègent les arbres et arbustes qui composent cette haie.



Sentier pédagogique

L'ouverture au grand public de notre sentier pédagogique a été fixée pour ce printemps 2017 au

mercredi 12 avril et au mardi 18 avril.

Enfants et adultes bénéficient lors de cette journée d'une visite guidée gratuite. Les départs sont fixés à 14 heures 30. Cette « porte ouverte » représente une bonne opportunité de découvrir en famille notre bocage, sa faune et sa flore pendant les vacances scolaires.

Attention, afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de visiteurs dans les meilleures conditions, et de nous organiser en conséquence, une inscription au préalable est vivement conseillée auprès de notre secrétariat (tél. 02 43 53 09 32).



Nouveau
Votre forêt informatisée
et archivage de vos documents

Plan simple de gestion
Mandat de gestion
Vente de bois

Gestionnaire Forestier Professionnel

Jean de Russon

35500 Saint M'Hervé
jean.de.russon@foret-avenir.fr
www.foret-avenir.fr
Tél : 06 60 56 26 72





Suivi sanitaire de la faune sauvage : le réseau SAGIR



Dès 1955 le conseil supérieur de la chasse lance un dispositif de surveillance des mortalités d'oiseaux et de mammifères sauvage (Principalement petit gibier). C'est en 1986 que l'ONCFS et les fédérations étendent, consolident et formalisent ce réseau.

Le réseau SAGIR repose sur la collaboration entre l'ONCFS, les fédérations des chasseurs et le volontariat des observateurs de terrain comme les chasseurs.

C'est un outil de vigilance sanitaire de la faune. La détection des maladies de la faune sauvage présente des enjeux de conservation d'espèces, de santé publique et d'économie agricole.

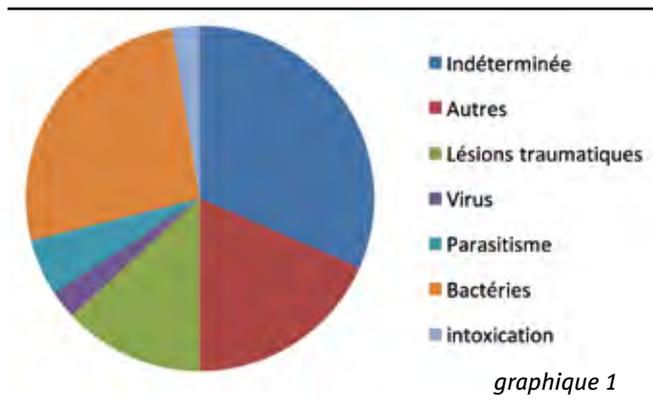
Le coût du réseau SAGIR incombe principalement aux fédérations des chasseurs et à l'ONCFS. En Mayenne, le conseil départemental participe financièrement sous forme de subventions au coût des analyses.



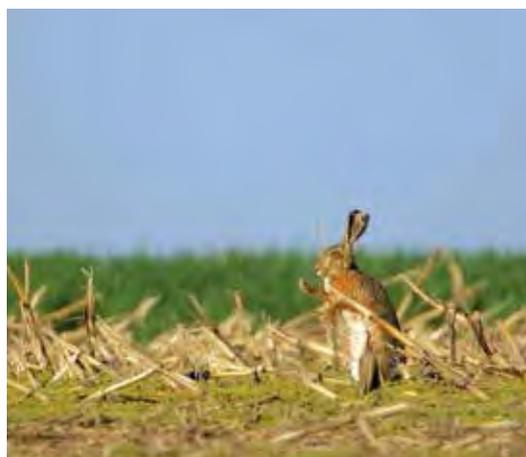
En 2016 nous avons procédé à 38 analyses réalisées par le laboratoire vétérinaire départemental pour 12 espèces différentes.

► Aigrette (1), Bécasse des bois (1), Buse variable (1), canard colvert (1), Fuligule milouin (1), Chevreuil (8), Fouine (1), Héron cendré (2), Lapin de garenne (8), Lièvre d'Europe (10), Pigeon ramier (2), Sanglier (1).

Les causes de mortalité sont très variables. Dans près d'un cas sur trois la cause de la mort est indéterminée. (graphique 1)



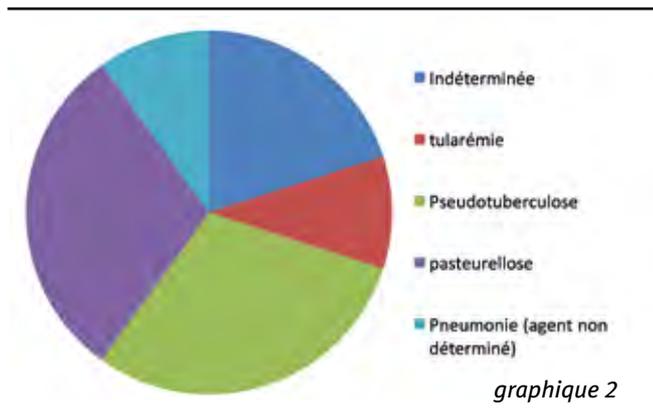
graphique 1



Le cas du Lièvre d'Europe : 10 prélèvements et analyses (graphique 2)

Le suivi pathologique peut être un élément de compréhension de l'évolution de la population. Ce sont principalement les bactéries (7 cas sur 10) qui seraient à l'origine de la mort sans pour autant considérer qu'il s'agit d'une épidémie. C'est un phénomène récurrent d'année en année.

A noter qu'aucun cas de virus hémorragique (EBSH ou RHDV2) n'a été observé dans nos échantillons. Là encore cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas sévi ici où là dans notre département.



graphique 2

Chaque chasseur Mayennais peut contribuer à la surveillance sanitaire de la faune sauvage lorsqu'il découvre un cadavre ou un animal moribond en contactant les techniciens de la fédération des chasseurs ou les agents de l'ONCFS. Dès les résultats connus vous recevrez un courrier d'informations.



FONCTIONNEMENT



ANALYSE

Autopsie et examens
(bactériologie,
parasitologie, virologie...)



COLLECTE



Fiche renseignements et cadavre



DECOUVERTE

Observateur: contactez
un technicien fédération ou
un agent ONCFS



GESTION NATIONALE du RESEAU

4



RESULTAT

Courrier d'information résultat





Le petit gibier en Mayenne

Réflexion sur un programme fédéral petit gibiers pour les chasseurs du département.



Le grand gibier se porte bien en Mayenne au regard de l'accroissement des populations.

C'est loin d'être le cas du petit gibier.

La mise en place du plan de chasse lièvre doit permettre le redressement de la situation de cette espèce mais les restrictions sans certitude quant aux résultats peuvent démotiver même les bonnes volontés.

L'objectif d'une telle réflexion est de proposer des solutions moins contraignantes que le plan de chasse aux chasseurs qui veulent pouvoir chasser tout en aménageant leurs territoires.

Les différentes expériences dans l'hexagone basées souvent sur l'arrêt de la chasse plusieurs années et des lâchers en parallèles aboutissent au mieux aux résultats évoqués ci-dessus mais plus souvent encore par un échec après réouverture de la chasse et l'arrêt des lâchers. Les raisons sont multiples et bien souvent s'additionnent. Absence de nourriture, d'eau et d'abris, la prédation, le machinisme agricole, les maladies, la pression de chasse... Mais la cause essentielle de tels échecs est la faible capacité d'accueil du territoire : c'est la source de nourriture et d'eau, l'abri contre la rigueur du temps mais aussi la protection contre la prédation et le machinisme agricole. Il est donc primordial de travailler sur cette capacité d'accueil tout en y additionnant d'autres mesures comme le piégeage.

En aménageant le territoire (aménagements végétalisés, cultures pour le petit gibier, nettoyage des rives des points d'eau et remplacement par des roseaux et autres plantes aquatiques favorables à la nidification des anatidés, garennes artificielles, « pelouse » et ronciers pour le lapin, buissons en plaine, points d'eau surtout l'été...) la capacité d'accueil s'en trouvera nettement augmentée.

C'est seulement dans ces conditions que le lâcher d'oiseaux pourra permettre des prélèvements et /ou du repeuplement. Cela aura obligatoirement un effet positif sur la biodiversité en général et donc sur nos espèces emblématiques comme le lièvre par exemple. Notre image de chasseur, gestionnaire de la nature s'en trouvera renforcée. Mais il faudra inscrire ce travail dans la durée pour pouvoir prélever tous les ans. Il faudra aussi ne pas être le seul acteur à intervenir sur l'espace rural. Les agriculteurs devront nécessairement être impliqués. Nous ne pouvons gérer cet espace côte à côte sans concertation et objectif par-

tagé. Il nous faudra convaincre que la vraie gestion active de terrain ne peut se pratiquer que par les opérateurs qui occupent cet espace naturel. L'objectif de nos actions communes ne sera pas réservé aux seules espèces chassables. La création d'un biotope favorable aux petites espèces en général est du devoir de tous les opérateurs terrain.

Les chasseurs prêts à mettre en place des projets adaptés à leurs envies et à leurs territoires pour les petits gibiers (perdrix grise et rouge, faisans, lapins de garenne, canards, pigeons...) seront soutenus par un programme de la fédération des chasseurs, en cours de réflexion. Encadré par un cahier des charges, il s'appuiera sur la capacité d'accueil du territoire.

Il nous faudra travailler sur de grands espaces et convaincre pour avoir des résultats.

C'est un concept très ambitieux.

Mais sans ambition on est certain de ne rien obtenir !..

En attendant que tout cela se mette en place, il sera toujours possible pour les personnes qui ont un projet cynégétique de faire des demandes d'aides qui seront examinées à la Fédération par la commission compétente.





Espace adhérent en ligne

NOUVEAUTE 2017-2018

A QUOI SERT MON ESPACE ADHERENT ?

- ▶ Je peux y faire mes demandes de plan de chasse.
- ▶ Je peux saisir mes bilans de prélèvements de la campagne précédente.
- ▶ Je peux y trouver tous mes documents utiles (Cartes, rpc, délégations de chasse).
- ▶ Je peux laisser mes impressions sur l'état des populations de chevreuils par exemple.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

1) Rendez-vous sur le site de la fédération :

www.chasse53.fr

2) Suivez le guide !

En tant que demandeur de plan de chasse grand gibier, vous avez reçu en janvier par e-mail votre identifiant et votre mot de passe.

Si vous n'avez pas encore communiqué votre adresse mail à la Fédération des chasseurs, vous pouvez nous l'indiquer par téléphone au 02 43 53 09 32 ou par e-mail à : fdcm@chasseurs53.com.

Nous pourrons ainsi vous transmettre votre identifiant et votre mot de passe.

Par courrier votre guide espace adhérent.

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE PETIT GIBIER 2017-2018

Votre demande de plan de chasse individuelle **petit gibier** doit parvenir le **30 avril 2017** à la Fédération des chasseurs. (Délais de rigueur 1^{er} juin 2017).

Les demandes papier vous parviendront prochainement. Vous pourrez aussi opter pour la saisie dans votre espace adhérent (avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez reçu par e-mail) si votre territoire n'a pas été modifié.

Dans le cas d'une modification du territoire vous devez réaliser obligatoirement la demande sur papier ou prendre contact avec la Fédération pour les nouvelles demandes.

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER 2017-2018

SIMPLIFIEZ VOS DEMARCHES EN QUELQUES CLICS !

Votre demande de plan de chasse individuelle **grand gibier** doit parvenir au plus tard le **10 mars 2017** à la Fédération des chasseurs.

Si vos territoires sont strictement identiques à l'année dernière alors vous pouvez réaliser votre demande sur votre **espace adhérent**.

Si vous avez plusieurs territoires grands gibiers il faudra tous les ouvrir à l'aide de l'identifiant et du mot de passe

que vous avez reçu par mail et saisir votre demande dans chaque territoire (n° inscrit en haut à droite de la demande papier, feuille verte que vous avez reçu par courrier).

Dans le cas d'une modification du territoire vous devez réaliser obligatoirement la demande sur papier ou prendre contact avec la Fédération pour les nouvelles demandes.

FAISANDERIE DES PINS



Mr Alain Fouillet

La Hétauderie - 53240 LA BACONNIÈRE
 Port. 06 80 98 37 29 ☎ 02 43 37 70 24
 Mail : abfouillet@wanadoo.fr

GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**FAISANS
 PERDRIX
 COLVERTS**

Gabriel Persigan
 -53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70





Plan de chasse lièvre

Depuis la saison 2015-2016 tout le département est en plan de chasse obligatoire.

Préalablement aux réunions d'information prévues en mars (voir tableau ci-après), des comptages nocturnes ont été réalisés. Lors de ces réunions seront présentés; les résultats des comptages, les règles d'attribution, les démarches administratives concernant le plan de chasse et les résultats de l'enquête sur l'analyse des cristallins de lièvres.

Pour les nouveaux demandeurs d'un plan de chasse qui ne pourraient assister à l'une de ces réunions, ils peuvent se renseigner auprès du technicien du secteur (voir page centrale «numéros utiles») ou du secrétariat sur le dossier à constituer. Ce dossier comprenant :

- l'imprimé de demande de plan de chasse petit gibier, rigoureusement renseigné,
- les pièces justificatives du droit de chasse sur le territoire concerné (bail ou autorisation écrite pour les non propriétaires),
- les relevés de propriété : facultatif, mais que vous devez pouvoir fournir en cas de contrôle,
- la localisation **précise** du territoire de chasse sur une copie de carte IGN au 1/25 000^{ème}

Ce dossier doit nous être adressé pour le 30 avril, et au plus tard le 1^{er} juin 2017.

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisan), vous devez vous



acquitter d'une adhésion (article 3, Loi du 30/07/2003 sur les statuts des fédérations), dont le montant sera décidé lors de la prochaine assemblée générale du 22 avril 2017 (40 € en 2016).

N'oubliez pas que vous pouvez trouver toute l'actualité cynégétique concernant notre département sur le site Internet www.chasse53.fr ainsi que les formulaires de demandes de plans de chasse. Mais aussi, n'hésitez pas à communiquer votre adresse mèl afin de recevoir très rapidement les informations concernant l'évolution de la législation et les dates des différentes réunions.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les dates et lieux des réunions Lièvre, au programme : Présentation des résultats des comptages et des prélèvements cristallins, ouverture et temps de chasse et questions diverses.

Toutes les réunions débuteront à 20h30

Pays de l'Ernée

1	14 mars 2017	FOUGEROLLES DU PLESSIS	Ancienne Mairie
2	15 mars 2017	BRECE	Salle des Tilleuls
3	28 mars 2017	VAUTORTE	Salle polyvalente

Haut Bassin de la Mayenne

4	9 mars 2017	LASSAY LES CHATEAUX	Salle du Conseil
5	7 mars 2017	ARON	Salle des Fêtes

Les Collines du Maine

6	20 mars 2017	JAVRON LES CHAPELLES	Salle Socio-culturelle
7	23 mars 2017	IZE	Salle des Anciens

Cœur de la Mayenne

8	29 mars 2017	LE BOURGNEUF LA FORET	Salle des fêtes
9	21 mars 2017	MONTFLOURS	Siège FDCM

Les Coëvrons

10	16 mars 2017	EVRON	Salle de la Libération
----	--------------	-------	------------------------

Pays de l'Oudon

11	28 mars 2017	COSSE LE VIVIEN	Salle St Exupéry
----	--------------	-----------------	------------------

Pays de l'Erve

12	27 mars 2017	MESLAY DU MAINE	Salle Socio-culturelle
----	--------------	-----------------	------------------------

Jean-Luc DELANOË

Éleveur de gibier

Faisans

Perdrix grise et rouge

Canards colvert




La Métairie
53350 St-Michel-de-Roë



Tél/Fax : 02 43 06 51 93
Portable : 06 33 14 29 40

E-mail : jean-luc.delanoe@sfr.fr



PLAN DE CHASSE LIEVRE

Réunions de concertations 2017



Nos associations

ADCGG 53

L'association qui fait bouger les lignes...

Partenariat avec le CPIE Mayenne :

Un bon moyen de démontrer l'engagement des chasseurs de Grand Gibier au quotidien...

Qui d'entre nous n'a jamais remarqué un lieu de passage fréquent d'animaux sauvages sur les routes qu'il empreinte régulièrement, ou n'a jamais aperçu un animal mort sur la route, sans en remonter l'information ?

Le double objectif recherché à travers ce partenariat signé entre l'ADCGG-53 et le CPIE est de renseigner ce type d'informations sur le site <http://mayenne.faune-et-route.org>

Il permet :

- D'agir préventivement sur les risques de collision encourus en alertant les services concernés et proposer la pose de signalisation adéquate.

- De créer avec le temps une véritable base de données statistique faisant référence dans les décisions de la CDCFS lors de la définition du schéma départemental de la chasse.

Ajouté dans vos favoris, il vous permettra de ne pas avoir à rechercher l'adresse chaque fois que vous aurez une information à nous faire connaître... Il est vraiment très facile d'utilisation.

Vous contribuez ainsi de manière active à la sécurité de nos concitoyens sur les routes et à une gestion cynégétique toujours plus pointue....

Partenariat avec AKIOLIS :

Nous avons, dans notre lettre d'informations de Juin 2016, fait part à nos amis adhérents à l'ADCGG-53, de notre intention d'étudier une solution économique et respectueuse de l'environnement, pour éliminer les déchets de venaison sur les territoires de chasse...

Étant donné la pertinence et l'intérêt que cette étude a suscité, et pensant que cela peut intéresser d'autres associations que l'ADCGG-53, nous vous communiquons aujourd'hui les points principaux liés à l'accord conclu entre le groupe AKIOLIS et l'ADCGG-53.

Nous l'avons souhaité, simple et sur-mesure pour que chacun l'adapte à ses besoins et son budget.

- ▷ Akiolis passe enlever les déchets à minima une fois tous les 15 jours pendant la saison de chasse (Octobre/Février)
Jour d'enlèvement à la convenance de Akiolis.
- ▷ Akiolis peut passer plus souvent, sur demande spécifique.
- ▷ Coût de traitement des déchets inclus dans le coût du passage (permet d'avoir un coût fixe).
- ▷ Coût du passage : Nous contacter...
- ▷ Prix d'achat du bac de récupération (580 L) agréé par Akiolis : 706 € TTC



N'hésitez donc pas à mutualiser cette solution avec vos amis et/ou voisins de chasse, commune et associations... Vous contribuerez ainsi au renforcement de l'image des chasseurs, tout en réduisant le coût global avec vos partenaires.

Pour tous renseignements, contactez :

Didier Leblanc - Tél: 07 78 12 06 71

Raphael Santoro - Tél: 06 62 17 28 35



ARMURERIE D'ANJOU

Spécialiste de l'arme fine

FABRICANT - RÉPARATEUR - VENDEUR

Pour tout achat d'arme neuve, bénéficiez d'une extension de garantie et d'un accompagnement de deux ans, sur la conformité.

Toutes les réparations sont réalisées dans notre atelier par 3 armuriers diplômés de la Haute Ecole d'Armurerie de Liège

2, route de Cholet
49370 Bécon les Granits
02 41 77 05 07

armuriedanjou@orange.fr



AMEVST

Association des équipages de vénerie sous terre

Soixantième anniversaire ADD – AFEVST VENERIE SOUS TERRE – ALPES MANCELLES-



Déposant dans la bibliothèque l'album souvenir des journées ADD-AFEVST 2016 j'ai refait la découverte d'un livre plus ancien relatant des faits antérieurs de dix ans à 1956. Je l'avais oublié... des femmes, des hommes, des passionnés sur le grand chemin de la vie, celui du temps qui nous compte... Bref, revenons au fil du temps : les journées 16-17-18 septembre 2016 ; 60 ans, ça compte !

Des journées réussies : ambiance, trompes, organisation, accueil, compétences, amitiés, respect de l'environnement, des hommes, des chiens, des animaux chassés, il ne manquait rien.

Une pensée toute particulière va naturellement vers les animateurs et responsables de ces journées en plus des remerciements.

M. Pascal Delpierre, maire de St Léonard des Bois (72), M. Frédéric Herbet président de l'ADD, M. Jean Masson président de l'AFEVST, l'ensemble des juges de Races Terriers (société centrale canine), M. Jean Donnatin, sa courageuse et dynamique Equipe, M. Yves Moulière, pour sa bienveillance président de la FDC 53, M. Stéphane Petit directeur FDC 53, M. Gérard Courcier association des louvetiers, mesdames et messieurs les propriétaires des sites pour leur aimable complaisance à gérer « les terriers en attente », ceux-ci étant supports pédagogiques, Mme Michèle Reveret secrétaire ADD et Thierry son mari, enfin « elles » les compagnes, les compagnons, les discrètes et les discrets de l'ombre, les amis, les familles, nos réseaux...

Une phrase résume l'important : « peut-on traiter de moins discret ceux qui œuvrent régulièrement- le terme est impropre –ils se reconnaissent au fait qu'ils orientent en partie leur mode de vie en fonction de l'aide des autres et gèrent leurs propres activités ou les mettent en veilleuse.» Sic. René DEPOUX

22 Equipages Français et Belge ont participé, assistés

de 66 chiens, répartis en neuf catégories : Fox terrier poil dur, Fox terriers poil lisse, JAGD terrier, WELSH Terrier, Jack Russel Terrier, Border terrier, teckel poil dur, Parson Russel terrier, Patterdale terrier.

Le meilleur équipage étant l' « Equipage de la Fauchetière » à MAX PECOUL.

Quatre équipages mayennais avec 12 chiens :

- « Les copains du terrier » à Stéphane Flécharde
- Le « rallye Tesnière » à Vincent Villain
- Les « Voix vaillantes » à Anthony Paillard
- « L'Equipage des Vallées » à Christian Piednoir.

Un clin d'œil au rallye des Mauges – 49 à Xavier Bréhault et Pascal Nizon.

Une météo acceptable, une ambiance au beau fixe sur fond d'élection du plus beau « village de la Sarthe » ont rajouté aux journées de mi-septembre 2016 à St Léonard des Bois.

Un parfum émouvant voire sacré...

Cordialement en St Hubert

Francis LE PIVERT



ÊTRE PROCHE DE VOUS, ET À VOTRE ÉCOUTE, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL – 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.





Fédération départementale des gardes particuliers de la Mayenne

Différents changements et innovations sont intervenus en 2016 concernant la fonction de Garde Particulier :

- **La signature d'une convention de partenariat entre le ministère de l'intérieur et les Gardes Particuliers.** (Des rencontres avec des officiers de la Gendarmerie ont été organisées afin de définir le champ d'application).

- **L'instruction des dossiers d'agrément et de renouvellement ne se fait plus à la Sous-Préfecture de Mayenne mais au « Bureau de l'Ordre Public et de la Sécurité Intérieure » à la Préfecture de Laval.**

- **Le retour à 5 jours de délai de dépôt du procès-verbal au Procureur** (alors qu'il avait été mis à 3 jours).

- **La mise en place de formations de tous les modules par la Fédération Nationale des Gardes Particuliers** depuis son agrément en tant qu'organisme de formation.

- **L'intervention des agents de l'ONCFS à deux reprises** (le 19 mars et le 22 octobre) pour répondre aux questions des Gardes.

Le 2 septembre 2017 des agents de l'ONCFS feront une intervention sur l'établissement du Procès-verbal.

Devenir Garde Particulier ! C'est simple et rapide.

-Inscription et formation de trois jours au siège de la Fédération des chasseurs.

-Le commettant (propriétaire ou détenteur) du droit à garder et le futur Garde doivent compléter le dossier qui sera validé par le Préfet pour être officialisé par le tribunal d'instance lors de la prestation de serment.

Cette fonction très complète, intéressante et enrichissante permet au garde de s'investir dans sa passion.

La Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne se met à disposition pour fournir les documents afin de composer le dossier et accompagner les futurs Gardes qui le désirent. Le 11 juin 2017 se déroulera la fête de la chasse de Villiers Charlemagne, nous vous invitons à venir nous rencontrer sur notre stand.

Les différents changements et innovations qui sont intervenus en 2016 concernant la fonction de Garde Particulier seront détaillés lors de notre assemblée générale le samedi 13 mai 2017 à la salle de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne.

Le Bureau.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY Président	02 43 02 63 55	06 85 18 13 60
René MALIN Vice-Président	02 43 02 12 59	06 61 81 61 76
Jean- Yves POUTEAU Trésorier	02 43 53 97 06	06 08 45 70 71
Liliane GUEROT Secrétaire		06 83 15 59 69

Site internet : www.fdgpm53.com

Association des chasseresses de la Mayenne

La chasse au féminin



Suite à la journée de chasse organisée par la fédération des chasseurs sur le site de la Vigneule pour les jeunes permis, cette année, une idée a germé...

Plusieurs chasseresses présentes ont eu l'idée de créer une association pour les femmes au sein du département. Nous n'en sommes qu'au début et avons besoin de soutien afin de concrétiser nos futurs projets...



Pratiquantes ou sympathisantes de la chasse au féminin, témoignez votre intérêt en prenant contact aux numéros suivants :

06 60 09 58 71 ou 06 17 26 43 89

Venez nombreuses, on vous attend !



AJCM - Association des Jeunes Chasseurs de la Mayenne



L'AJCM organisera plusieurs événements cette année :
Des invitations à la journée seront proposées aux adhérents (chasse à courre, chasse aux grands gibiers).
Déterrages «renard blaireau et ragondin» à partir du 15 mai.

Nous serons toujours en coopération avec les louvetiers de la Mayenne pour les battues administratives.

Des journées échanges qui permettront aux jeunes de recevoir des invitations de chasse en échange de leurs temps personnel pour des petits travaux d'aménagement de territoire.

Nous organiserons une journée découverte «chiens de sang» en septembre avec un repas le midi.

Jeunes chasseurs et nouveaux permis retrouvez-nous lors de notre assemblée générale qui aura lieu **le 17 mars à 19h** à la Fédération des chasseurs de la Mayenne (La Vigneule 53240 MONTFLOURS).

Pour nous joindre : ajcmayenne@gmail.com ou sur Facebook (association des jeunes chasseurs de la Mayenne).

Les Echos du Bas Maine

Toujours aussi proche du public de la chasse, des passionnés de la vénerie, des amateurs de la belle musique... Les Echos du Bas Maine continuent de travailler et de promouvoir la trompe, afin de se produire et ainsi offrir à son public des spectacles de qualité. Ils vous donnent donc rendez vous cette nouvelle année avec trois très beaux temps forts.

Vous pouvez donc inscrire dès à présent sur vos tablettes les dates et manifestations suivantes à ne pas manquer :

Le mois d'avril :

Le **Big Band du Bas Maine**, le **22 avril 2017** à la salle polyvalente de Laval à partir de 19h30. Cette soirée où la **TROMPE DE CHASSE** s'alliera avec le **JAZZ**.

Elle sera organisée par le Rotary Club Laval Ambroise Paré et animée par Les Echos du Bas Maine, ainsi que Johann Lefèvre Quartet accompagné de la chanteuse Camille Mac Mado.

Cette soirée est réalisée au profit de l'association Coccibléue qui accompagne les enfants atteints d'autisme.

Attention, 1078 places sont prévues, les premières réservations pourront prétendre participer à cette soirée d'exception pour la somme de 30 euros par personne.

Vous pouvez d'ores et déjà appeler pour vos réservations à ce numéro : 06 47 83 65 69.

Le mois de mai :

Les Echos du Bas Maine et leurs amis du Bien Aller Sarthois, se produiront le **vendredi 19 mai** pour un concert de trompe de chasse à la cathédrale d'Angers à partir de 20h30. Le prix des entrées est de 10 €.



Vous voulez réserver pour une manifestation :
Fête de la chasse ; Mariage ; messes de Saint-Hubert ; Anniversaire ; Inauguration ; Soirée à thème, animations diverses et variées...

▷ **Contacts :**
E. Pinot, Président : 06 24 69 56 31
P. Chauvin, Communication : 06 76 46 32 22

Le mois de juin :

N'oubliez pas pour les adeptes, la fête de la chasse et pêche à **VILLIERS CHARLEMAGNE** qui comme l'an passé, se fera uniquement sur la journée du **dimanche 11 juin 2017**, animée par les Echos du Bas Maine pour la messe de St Hubert, le repas du midi et son drag.

Nous remercions notre public ainsi que la fédération des chasseurs.

Patrick CHAUVIN

Rédacteur et responsable de la communication aux EBM



AGEFAUNE

Association pour la Gestion de la Faune sauvage Commune de Châtillon sur Colmont



Historique

Remontons quelques années en arrière, c'est-à-dire 2009-2010, les chasseurs de la commune se sont rendu compte que le lièvre avait tendance à se faire de plus en plus rare, « quelle désolation de battre la campagne pendant toute une saison et de ne voir aucun animal ! ».

Cette tendance était confirmée par les comptages opérés tous les ans en début d'année (à savoir un indice kilométrique de 0,2 lièvre au Km par exemple en 2010).

Suite à ce constat alarmant, des réunions ont été organisées à Châtillon, courant 2010 à l'initiative de la Fédération des Chasseurs de la Mayenne, représentée par Mickaël Jamont et des administrateurs. L'ensemble des propriétaires, détenteurs de droits de chasses et chasseurs de la commune étaient sollicités.

Que pouvions envisager :

- laisser la situation telle quelle et on allait malheureusement vers la disparition quasi-totale de l'espèce,
- mettre en place des plans de chasse volontaires pour ceux qui le désiraient, combien ? cette solution n'aurait pas été équitable sur l'ensemble de la commune
- créer une association qui regrouperait l'ensemble de la commune.

Cette dernière solution a été retenue et c'est pourquoi l'association AGEFAUNE a vu le jour, après élection d'un conseil d'Administration, d'un bureau, mise en place de statuts et règlement intérieur pour une parution au journal officiel le 26/02/2011.

Quel est le but de cette Association ?

L'objectif d'Agefaune :

- être avant tout un lieu d'échange, toutes les chasses sont représentées (chasses privées et Ste de chasse communale)
- mettre en place une gestion concertée et durable de l'espèce lièvre (il faudrait un indice de 2 lièvres au KM pour assurer une population chassable et reproductrice)
- le chasseur devient acteur de la politique cynégétique sur sa commune, les décisions de gestion sont soumises au vote et notamment la mise en place future du plan de chasse lièvre.
- être le moteur d'actions en faveur du lièvre en particulier (comptages nocturnes) et de la faune sauvage en générale (opérations de piégeage coordonnées).

Avantages d'adhérer à Agefaune :

- Les territoires adhérents disposent d'un contrat de service global avec la fédération départementale des chasseurs :
- Le chasseur peut bénéficier d'aides financières pour l'aménagement de son territoire (plantation de haies, parcs de pré-lâcher, ...),
- Les détenteurs d'un plan de chasse sur la commune de Châtillon (adhérents à l'Association) ne sont pas soumis à la cotisation fédérale, c'est Agefaune qui verse cette cotisation.

Qui peut adhérer à l'Association ?

- les propriétaires chasseurs ou non chasseurs de territoires sur la commune
- les détenteurs d'un droit de chasse sur la commune

Remarque : CE GROUPEMENT NE CORRESPOND PAS A UNE MISE EN COMMUN DES TERRITOIRES DE CHASSE : on réfléchit seulement, ensemble, pour définir des règles de gestion commune en faveur du lièvre.

Évolution

Dès la création de l'Association, il a été décidé en AG de ne pas prélever de lièvre sur la commune pendant 3 ans (saisons : 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013).

Espoir !!!

Les IK nous donnaient les éléments suivants :

- partant de 0,2 en 2009/2010, nous arrivons à 0,58 pour la saison 2012/2013, une évolution très, très lente mais encourageante, en AG, il était décidé de prolonger d'une année la fermeture
- pour la saison 2013/2014, nous arrivons à 0,8, toujours une amélioration mais pas suffisante pour permettre une ouverture
- pour la saison 2014/2015, nous arrivons à 1,3, très nette amélioration et beaucoup d'espoir, avec cet IK il était envisageable de chasser le lièvre (à noter qu'une très forte pression avait faite sur le renard cette année là). Lors de l'AG, l'ensemble des présents votait la fermeture encore pour une année estimant à juste titre qu'avec un IK pareil, il était envisageable de dépasser 2, (à noter que l'objectif lors de la création de l'Association était 1).

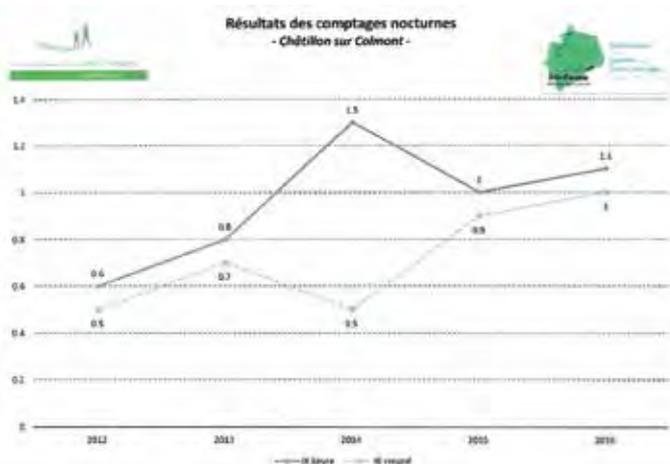
Désespoir !!!!

La saison suivante 2015/2016 devait théoriquement nous apporter une grande satisfaction : arriver à un IK de 2... Et bien, patatras, le résultat des comptages nous replongeait dans la médiocrité... Que s'est-il passé ?



Printemps peu propice, maladie, une baisse dans le piégeage des renards, prédateurs, routes, mécanisation, traitement...

Il y a certainement un peu de tout cela en même temps... Une chose est certaine, ce n'était pas le chasseur !!



Sur ce graphique, il est intéressant de noter que la courbe des renards suit régulièrement la courbe des lièvres, sauf une année 2014. Cette année là, une campagne de piégeage avait été mise en place sur la commune, beaucoup de prélèvements et le résultat a été immédiat : une augmentation significative des lièvres.

Que pouvons-nous espérer ?

Au bout de 6 ans de « disette », provoquant peut-être

l'arrêt de prise de permis pour certains, ce qui n'est pas certain, car si nous n'avions pas fait d'effort peut-être que le résultat aurait été identique et même pire !!!!

Il est certain que pour remonter une population quasi inexistante, il faut beaucoup d'années d'effort. Les chasseurs auront-ils toujours cette patience indispensable ?

Le fait d'avoir mis tout le département en plan de chasse est une bonne chose, permettant des prélèvements en fonction de la population (peut-être encore trop importants, tant que la population de lièvres n'est pas arrivée à un stade qui permettrait une reproduction satisfaisante).

Conclusion

Pour Châtillon sur Colmont, les chasseurs ont fait tout ce qu'il fallait pour arriver à un résultat... Seront-ils récompensés à terme, je le souhaite de tout cœur. Combien de temps faudra-t-il encore attendre ? Peut-être faudra-t-il permettre des prélèvements en arrivant à un certain IK plus modeste que l'objectif fixé ? Peut-être sur une période plus courte, mais la décision sera prise en Assemblée Générale qui reste le seul moment où peuvent s'exprimer les chasseurs de la commune, cette décision devant être entérinée par la FD et les instances départementales.

Bon courage à tous

Le Président Guy Pivette

Amicale des Trompes de Villiers Charlemagne

Que cette nouvelle année vous apporte à tous et à ceux qui vous entourent, la joie et le bonheur.

Nous avons pu honorer toutes les sorties prévues dans l'année.

Trois de nos collègues ont participé aux Championnats de France les 3 et 4 septembre 2016 à Lamotte-Beuvron dans le Loir-et-Cher, aux épreuves de sélections pour passer aux catégories supérieures qu'ils ont réussi avec brio pour certains.

Nous avons animé la fête de l'automne de Craon le 16 octobre 2016 comme nous le faisons depuis quelques années déjà.

Nous continuons toujours nos sorties et répétitions avec nos amis sonneurs du Maine et Loire, les Trompes du Domaine des Rues.

Merci à nos partenaires qui nous accompagnent dans certaines de nos sorties et qui participent à nos frais



de fonctionnement, nous permettant de faire face aux événements.

Quelques dates sont déjà arrêtées pour 2017 :

- le 12 février 2017 : courses Cycliste à Villiers Charlemagne
- le 22 avril 2017 : Assemblée générale de la Fédération des Chasseurs
- le 13 mai 2017 : Assemblée générale de la Fédération des Gardes particuliers de la Mayenne
- les deux derniers mercredis de juillet

et les deux premiers mercredis d'août : marché de Villiers Charlemagne...

Et bien d'autres en vue dans l'année.

Le Président, André Girard

Contacts : André Girard - Tél : 06 86 9265 59
Jean-Yves POUTEAU - Tél : 06 08 45 70 71
Alain FRITL - Tél : 06 42 77 08 11





ACAM

Association des Chasseurs à l'arc de la Mayenne



Chasser à l'arc, ce n'est pas si facile...

La chasse à l'arc connaît un véritable engouement. De plus en plus de chasseurs ont envie de s'essayer à cette pratique, qui semble captivante et relativement facile, surtout lorsque que l'on possède déjà une solide expérience au fusil ou à la carabine. Il s'avère pourtant que pour ne pas être déçu, le débutant a grandement intérêt à se faire conseiller par un spécialiste reconnu, les matériels proposés à la vente étant parfois inadaptés, et surtout, pas toujours facile à comprendre. Si vous n'avez pas connaissance d'une adresse professionnelle reconnue, le mieux est de vous adresser à une association départementale de chasse à l'arc, affiliée à la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc (F.F.C.A). Vous trouverez là des personnes possédant une bonne connaissance.

La chasse à l'arc présente un visage assez simple et se résume à quelques notions : l'éthique exigeante du chasseur à l'arc, la nécessité d'être à faible distance du gibier, l'efficacité de la lame de nos flèches, la découverte d'un autre mode de chasse et l'esprit de groupe des archers de chasse qui se réunissent entre passionnés.

Tout d'abord, vous devrez avoir participé à une journée de formation obligatoire (J.F.O). A cette occasion, nous vous informons que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne organise pour la seconde fois une journée de formation le samedi 3 Juin 2017, alors n'hésitez pas, inscrivez-vous soit par téléphone au 02 43 53 09 32, soit par courriel fdcm@chasseurs53.com.

La vie de l'Association des chasseurs à l'arc de la Mayenne



L'Association des Chasseurs à l'Arc de la Mayenne (A.C.A.M) a été présente à la fête de l'automne au Château de Craon le 16 octobre dernier. Elle sera présente à la fête de chasse et de la pêche à Villiers-Charlemagne le 11 juin prochain.

Un des membres de l'Association va suivre la formation d'instructeur dispensée par la F.F.C.A.

Deux adhérents de l'Association des Chasseurs à l'Arc de la Mayenne ont organisé des chasses à l'arc sur leurs territoires. Merci à eux.

Le 20 novembre dernier, les adhérents de l'Association ont participé à une chasse aux lièvres et faisans en Eure et Loir. C'était une chasse en « chaudron » où tous les archers ont pu décocher au moins une fois et le tout dans la convivialité. Beaucoup de lièvres et faisans ont été vus. Vivement qu'en Mayenne, grâce au plan de chasse « lièvre », nous ayons la chance de pouvoir vivre des moments semblables.

Merci à Fabrice notre hôte et Xavier pour cette magnifique journée.

Archers, faites-nous parvenir vos photos de chasse afin que l'on puisse les publier.

Pour rappel, l'Association des Chasseurs à l'Arc de la Mayenne (A.C.A.M) vous propose de réguler les ragondins et rats musqués sur vos points d'eau (étang, mare, rivière), pour cela il suffit de contacter la personne suivante : M. Jérôme MEZIERES au 06 33 70 82 11 qui se fera un plaisir d'organiser des sorties.

Les secrétaires,
Éric MAROUZE et Jean-Bertrand CARRE.

MICHEL GALLIER

SARL
mail : gallier.piège@sourdeval.net

LES VALLÉES
ROUTE DE BRECEY
50150 SOURDEVAL
TÉL. 02 33 69 24 25



- Piège à œuf de 25 cm, détente en inox
- Piège à œuf de 30 cm, détente en inox
- Piège à appât de 30 cm, détente en inox
- Super X "Belisle"
- Boîte à renard
- Belettière / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Boîte à fauve tous modèles / Collets

• Accessoires divers

Tous les pièges en vente sur le site : www.trapgallier.com

et toutes les nouveautés sur www.trapgallier.com

Piège à lacet Belilnox 100 % inox

qualité RESSORT certifié INOX SS302
"METAL" INOX SS304

Tous les pièges Gallier sont garantis en cas de défaut de fabrication, satisfaits ou remboursés

Tous nos pièges sont de fabrication française

Piégeage du ragondin et du rat musqué

A l'aide du piège en X (ou CONIBEAR)

Un piégeur d'Evron, M. Leplard, utilise le conibear pour piéger les ragondins (la majorité de ses prises) et quelques rats musqués, alors que beaucoup se servent de cages pièges. Après avoir détecté les indices de présence il place ses pièges en gueule de terrier.



Pour M. Leplard, le piège en X présente plusieurs avantages :

- Il est peu encombrant, on les transporte plus facilement que les cages pièges.
- Il est rapide à installer, tendu à la maison (sécurité mise), sur le terrain il suffit de le placer devant la gueule du terrier et de le fixer à l'aide de petits piquets.



En gueule de terrier pas besoin d'appâts.

- ▶ Les prises sont plus rapides.
- ▶ Pas de mise à mort à effectuer.

Le jour où nous avons été voir M. Leplard installer des pièges quatre conibears ont été tendus sur moins de 20 mètres de rives, le lendemain 2 ragondins étaient pris. Quand M. Leplard reste plusieurs jours sans prendre et qu'il ne voit plus d'indices de présence il déplace ses pièges.

Les inconvénients du piège en X sont la législation plus compliquée (du fait que ce soit un piège qui tue) et la prudence à avoir pour éviter toute prise accidentelle.

Rappel sur la législation concernant le conibear :

Pour utiliser le piège en X il faut être piégeur agréé et comme pour tout type de piège il doit être fait une déclaration en mairie. Les zones de piégeage doivent être signalées.

Le conibear est un piège de la catégorie 2 (piège ayant pour objet de tuer l'animal). **Il est interdit de l'utiliser :**

- ▶ A moins de 200 m des habitations des tiers et à moins de 50 m des routes et chemins ouverts au public (sauf dans cours, jardins et enclos).
- ▶ En coulée.
- ▶ A moins de 200 m de la rive dans les territoires où il y a une politique spécifique de restauration du vison d'Europe et où la présence du castor d'Eurasie et de la loutre d'Europe est avérée (secteurs fixés par arrêté préfectoral).

Les conditions d'usage du piège en X :

- ▶ A moins de 200 m de la rive, si un appât est utilisé il doit être végétal.
- ▶ A plus de 200 m de la rive, il ne peut être utilisé qu'en gueule de terrier et dans les bottes de foin ou de paille. Il peut encore être utilisé au bois dans une enceinte ménageant une ou des ouvertures d'une largeur de 15cm au plus ou dans une boîte ménageant une ou des ouvertures inférieures ou égales à 11x11cm pour les pièges de dimensions inférieures ou égales à 18x18cm.

Imprimerie **MADIOT**

Faisons un bambou de chemin ENSEMBLE...

02 43 69 21 03 www.imprimerie-madiot.com





Lieutenant de louveterie

La battue administrative

Nombreux sont les chasseurs qui emploient le terme « battue administrative » sans en bien connaître sa définition. Ces quelques lignes ont pour objet de vous rappeler les éléments constitutifs d'une battue dite « administrative ». En effet il y a souvent confusion entre les différents types de battues et notamment avec la battue au sanglier en période d'ouverture anticipée.

La battue administrative s'appuie obligatoirement sur un arrêté préfectoral. Elle est conduite par le lieutenant de louveterie de la circonscription et est entièrement sous sa responsabilité. Le lieutenant de louveterie est alors le représentant du préfet et il est rattaché hiérarchiquement au Directeur Départemental des Territoires (DDT). L'avis du président de la Fédération est requis.

La demande de battue administrative émane en principe d'agriculteurs ou de chasseurs. Elle peut être aussi ordonnée directement par le préfet s'il le juge nécessaire. Généralement la demande de battue est générée par l'existence de dégâts aux cultures, à la faune ou aux élevages, mais aussi par les dangers liés à la circulation, à la présence d'animaux sauvages dans des lieux inappropriés, (autoroutes, zones urbaines etc...). Elle pourrait être nécessaire aussi en cas de déséquilibre grave de la faune, épizooties etc...

Lorsque le lieutenant de louveterie est sollicité, il lui appartient de décider de mettre en place ou non cette battue.

S'il le fait, je rappelle que c'est toujours dans le cadre d'un arrêté préfectoral qui précise notamment un certain nombre de règles comme par exemple le nombre de tireurs, la tenue fluo, la nécessité pour les tireurs de détenir le permis de chasser... Le lieutenant de louveterie choisit les participants. Il peut refuser la participation d'un tireur s'en

avoir à en justifier les raisons. D'une manière générale, dans notre département, le lieutenant de louveterie s'entoure des chasseurs des territoires concernés.

La battue fait l'objet d'une déclaration à la DDT 12 heures avant sa réalisation et d'un compte rendu par la suite.

Le lieutenant de louveterie s'assure que les responsables des territoires de chasses concernés ont bien été informés. Il informe les services de l'ONCFS, la gendarmerie ainsi que le maire des communes concernées.

Les battues administratives ont lieu généralement en dehors de la période de chasse mais le préfet peut en imposer en toute période si la situation l'exige.

Comme vous le constatez, la battue administrative est un « outil » bien cadré au service de tous et qui sort sur le plan réglementaire du statut de chasse.

Un petit complément d'information pour préciser que le lieutenant de louveterie doit entretenir des chiens courants pour exercer sa mission.

La confusion avec la battue anticipée au sanglier réside dans le terme battue et ne devrait pas exister. La battue anticipée est tout simplement une chasse en période d'ouverture et il est donc nécessaire de posséder les droits de chasse sur les territoires concernés, ce qui n'est pas bien sûr le cas pour la battue administrative. Toutefois dans cette période anticipée la dite « battue » est soumise à des règles d'organisation qui sont précisées dans l'arrêté sur la chasse pour la saison concernée.

Exemple :

Pour la saison 2016/2017 en Mayenne, le nombre de fusils est au minimum de 10 et au maximum de 25, les chiens créancés doivent être au minimum 6, l'organisateur doit prévenir l'ONCFS et la Fédération des chasseurs au plus tard 12 heures avant la chasse (e-mail ou téléphone). C'est sans doute l'origine de la confusion.

En Mayenne, nous pouvons nous féliciter d'avoir des lieutenants de louveterie qui possèdent des meutes de chiens de qualité et bien créancés.

Je profite de ces quelques lignes pour les remercier en votre nom pour leur disponibilité et leur dévouement au service de tous dans le respect de notre territoire, de ses habitants et de sa faune.



Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

NOUVEAU MATÉRIAU
NOUVELLE PERFORMANCE

UNIQUE & INNOVANTE

1^{ère} FENÊTRE PERSONNALISABLE

ENTREPRISE DAUVERCHAIN
160 rue du Haras - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 13 71
E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr

Gérard COURCIER
Président de l'association des lieutenants de louveterie de la Mayenne

Le canard colvert

Connu de tous et nommé également, à tort, canard sauvage, (cette appellation concernant bon nombre d'autres espèces) le colvert constitue l'espèce originelle des canards domestiques de nos basses cours. Les hybrides sont fréquents, le métissage se reconnaît au plumage plus ou moins bariolé de blanc ou de noir. Ces croisements, volontaires ou non, constituent un véritable fléau pour l'espèce.

ALIMENTATION

En dehors de la période de reproduction sur les grandes étendues d'eau, les grandes troupes de colverts se reposent toute la journée. A la nuit tombante ils prennent leur envol pour gagner les marais proches ou les bords de ruisseaux, les fossés, les mares, voire les champs cultivés ou les bords de haies ; c'est la «passée». Toute la nuit ils s'alimentent puis ils reviennent sur leurs remises diurnes à l'aube. Les végétaux constituent l'essentiel de leur alimentation, le Canard colvert recherche dans l'eau en barbotant comme la plupart des autres canards de surface (tête immergée en basculant le corps vers l'avant).

Au menu : graines de toutes sortes, parties tendres des plantes aquatiques, lentilles d'eau, céréales, glands, mollusques aquatiques, vers, larves d'insectes, têtards, grenouilles et petits poissons.

DESCRIPTION

Dans son plumage typique, le mâle, superbement coloré, exhibe une tête et un cou vert bouteille souligné d'aillères d'un collier blanc qui démarque la poitrine marron. Celle-ci constitue un bon signe de reconnaissance lorsqu'il est en vol. Le corps gris clair aux fines striures noires est coupé de brun sur le dos et aux ailes. Le croupion noir tranche par le blanc de la queue et arbore deux boucles de plumes curieusement enroulées. Durant la période de reproduction (mai-juin-juillet) il perd son plumage nuptial et prend son plumage d'éclipse beaucoup plus discret, il ressemble alors à la femelle.

La cane, comme toutes les femelles chez les canards de surface, présente un plumage bien plus modeste d'une teinte générale jaunâtre tachetée de brun. Le signe distinctif apparaît en vol ; le miroir des ailes, commun aux deux sexes, se présente comme un rectangle bleu violet bordé de noir et de blanc.

REPRODUCTION

Les couples se forment dès l'automne, dès que les mâles ont revêtu leur beau plumage. Ce n'est qu'en fin d'hiver, dès le mois de février, que les couples se cantonnent.

Les 7 à 14 œufs sont déposés dans le nid la plupart du temps en avril. La date record, pour notre département, de ponte du 1^{er} œuf d'une nichée menée à terme est le 30 janvier. L'incubation dure 28 jours, elle débute dès la ponte du dernier œuf.



Canard colvert



Cane colvert

Le nombre moyen de jeunes par nichée varie dans notre département de 4,8 à 7,3.

Ces chiffres apparemment élevés masquent une réalité bien moins flatteuse pour la dynamique de l'espèce. En effet, les pontes détruites, les canetons morts avant l'envol et les adultes non nicheurs pondèrent cette moyenne. En réalité le nombre moyen de jeunes colverts par cane présente au printemps et avant l'ouverture varie de 2 à 4 selon les années. Nous estimons la population nicheuse départementale à 1200 - 1500 couples.

CHASSE

En automne les étangs accueillant plus de 500 individus ne sont pas rares, avec des pointes de plus d'un millier pour certains étangs (étangs de la Rincerie à Ballots, du Gué de Selle à Mézangers et de Beaucoudray à Aron).

En fin d'hivernage (mi-janvier), la population départementale oscille entre 2 800 et 5 000 individus lors des recensements des dix derniers hivers.

Dans notre département le nombre important de chasseurs de gibiers d'eau, illustre bien l'intérêt que représente la chasse du Canard colvert dans le monde cynégétique.

Ces dernières saisons le tableau départemental variait de 15 500 à 29 400 individus, la moyenne par chasseur ayant prélevé au moins un colvert oscillait entre 5,2 et 7,1.

J-F.A.



Les Épagneuls de Picardie

Deux races d'épagneuls sont originaires de Picardie :



L'ÉPAGNEUL PICARD, chien rustique et polyvalent, a été créé pour la chasse dans les milieux variés de Picardie. Il est issu de la même souche que l'épagneul Français. C'est en 1901 que l'épagneul Picard a été reconnu comme race distincte, bien que des documents signalent son existence dès le début du XIX^{ème} siècle.

En 1907, est créé le club Français de l'épagneul qui comprend 4 races : l'épagneul Français, l'épagneul Breton, l'épagneul Picard (ou Ardenais), l'épagneul de Pont-Audemer.

En 1908, le standard de l'épagneul Picard est élaboré et est tel qu'on le connaît aujourd'hui, il le décrit comme un chien bien râblé, aux membres forts et nerveux, à l'air doux et expressif, au port de tête gai et imposant, avec un beau développement dans l'avant-train. Sa robe est grise avec des plaques marron, souvent marquée de feu en tête et aux pieds, son poil abondant est légèrement ondulé, ses oreilles longues attachées dans la ligne de l'œil sont ornées de belles soies ainsi que son fouet qui est porté avec



distinction. L'épagneul Picard mesure entre 55 et 60 cm au garrot. Le club de race de l'épagneul Picard est créé en 1921.

L'ÉPAGNEUL BLEU DE PICARDIE, cousin de l'épagneul Picard, sa sélection a débuté dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, des croisements ont été réalisés avec des setters anglais, mais le type continental est resté prédominant.

Le standard n'est élaboré qu'en 1938, il le décrit comme un chien assez près de terre, bien bâti pour le travail avec un aspect général d'ensemble bien épagneul Picard. Sa robe caractéristique aux couleurs gris et noir donne une teinte bleutée avec tâches noires, son poil plat est légèrement ondulé, des franges sont présentes aux oreilles, aux membres et à la queue. Il toise de 57 à 60 cm.

Le club de l'épagneul Picard fusionne avec celui de l'épagneul bleu de Picardie en 1937 et en 1980 avec celui de l'épagneul de Pont-Audemer. Il est aujourd'hui nommé : club des épagneuls de Picardie et de Pont-Audemer.

CES DEUX ÉPAGNEULS ont des caractéristiques de chasse identiques, ce sont des chiens rustiques qui ont naturellement une quête croisée à portée de fusil. Ils possèdent une bonne finesse de nez et leur arrêt est ferme. Ces chiens robustes conviennent aux chasses les plus difficiles et peuvent être utilisés aussi bien en plaine, qu'au bois ou au marais. Ce sont d'excellents retrievers, même en eau profonde.




ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
Tél. : 04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com

Formulations dédiées aux chiens de chasse





PRIX
DIRECT
FABRICANT

26/12 29/14 JUNIOR

NOUVEAU

Découvrez notre gamme de croquettes **CHASSE PRO** :

- CHASSE PRO 25/10
- CHASSE PRO 28/13
- CHASSE PRO 31/14

Nous vous livrons à partir de 3 sacs. N'hésitez pas à nous consulter pour les conditions.





Après la fermeture générale de la chasse bon nombre de chasseurs troquent leur fusil pour une canne à pêche c'est pourquoi nous vous proposons de retrouver une rubrique « coin pêche » dans notre revue.



Modification réglementaire pour 2017

Plusieurs modifications importantes de la réglementation pêche ont eu lieu en 2016. A ces évolutions nationales viennent s'ajouter des modifications départementales.



Augmentation des tailles légales de capture sur les carnassiers en 2^{ème} catégorie piscicole et diminution du quota de prélèvement sur les Salmonidés

Vu l'arrêté réglementaire permanent du 27 décembre 2016 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Mayenne, **les nouvelles tailles légales de capture sont les suivantes :**

 BROCHET	50 cm → 60 cm	✓
 SANDRE	40 cm → 50 cm	✓
 BLACK BASS	30 cm → 40 cm	✓

Pour rappel, depuis le 7 avril 2016, un quota de prise journalier a vu le jour. Le pêcheur ne peut conserver que 3 carnassiers par jour dont 2 brochets maximum.

Vu l'arrêté réglementaire permanent du 27 décembre 2016 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Mayenne, **le nouveau quota de prélèvement journalier sur les salmonidés est le suivant :**

		
10 → 6 ✓		



Interdiction de pêche dans les 50m en aval des ouvrages et augmentation de la durée des réserves temporaires pour la reproduction du Sandre sur la rivière Mayenne

Vu l'arrêté réglementaire permanent du 27 décembre 2016 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Mayenne, **toute forme de pêche est désormais interdite dans les 50 mètres en aval des ouvrages sur la rivière Mayenne**

LIMITE 50 mètres Pêche autorisée à une ligne tenue à la main	→	LIMITE 50 mètres Pêche interdite	✓
---	---	-------------------------------------	---

Vu l'arrêté réglementaire permanent du 27 décembre 2016 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Mayenne, **la période de réserve temporaire pour la reproduction du sandre est étendue au 2^{ème} vendredi de juin sur la rivière Mayenne**

RÉSERVE NATURELLE TEMPORAIRE REPRODUCTION DU SANDRE 200 mètres LIMITE AVAL	→	RÉSERVE NATURELLE TEMPORAIRE REPRODUCTION DU SANDRE 200 mètres LIMITE AVAL	✓
Pêche du sandre interdite du 1^{er} mai au dernier vendredi de mai sur les 2 rives		Pêche du sandre interdite du 1 ^{er} mai au 2 ^{ème} vendredi de juin sur les 2 rives	



Ouverture d'un réservoir Black Bass

Après le plan d'eau du Bordage à Origné qui, en 2011, est devenu un carpodrome (NDLR : plan d'eau dédié à la pêche de la carpe au coup avec remise à l'eau obligatoire des poissons), c'est le plan d'eau de la Courbe à Origné qui s'apprête à changer de vocation halieutique.

Toujours dans l'objectif de varier les pratiques de pêche sur le département et répondre à la demande des pêcheurs, la Fédération de pêche de la Mayenne a souhaité mettre en place un parcours dédié à un poisson méconnu sur notre département, le Black Bass, poisson de sport par excellence. Ce parcours se veut également « sportif » avec la possibilité d'y pratiquer en float tube.



Après une étude approfondie, il s'est avéré que le plan d'eau de la Courbe répondait parfaitement aux critères,

que ce soit d'un point de vue du cycle biologique de l'espèce Black Bass comme en ce qui concerne la pratique du float tube.

Pour favoriser l'implantation de ce poisson et son expansion dans le plan d'eau, un règlement particulier encadrant la pratique de la pêche loisir va être mis en place. La pêche ne sera autorisée qu'aux leurres artificiels ou à la mouche et la remise à l'eau des poissons sera obligatoire, peu importe leur taille. Une carte spécifique devra être acquittée, en plus de la CPMA, pour pouvoir y pratiquer. La pêche sera autorisée du bord ou en float tube, les autres embarcations et le wading seront interdits. Enfin, la période de fermeture à la pêche coïncidera avec le cycle de reproduction du Black Bass. La pêche sera donc totalement interdite du 1^{er} avril au 30 juin.

En plus de ce règlement spécifique, des travaux d'aménagement vont être réalisés au cours de l'hiver 2016-2017. Il s'agit de créer des habitats piscicoles en bordure et en pleine eau, et également améliorer la qualité d'accueil des pêcheurs sur le site.

Pour la bonne marche du projet, la pêche sur le plan d'eau de la Courbe est fermée depuis la mi-novembre 2016 et ce jusqu'au 30 juin 2017. L'ouverture de ce nouveau réservoir est prévue pour le 1^{er} juillet 2017.

Petites annonces

ANNONCES

- RECHERCHE chasse à louer - Tél. 06 32 18 53 12 - M. Breton - Saint-Berthevin
- VEND fusil superpose (fair) 20/76 magnum avec 5 chokes interchangeables - Prix à débattre - Tél. 02 43 98 64 26
- VEND voiture SUZUKI Alto blanche (citadine 4 places) - mise en circulation 30/07/2014 - 4CV - essence - Boîte mécanique - 15 000 km - Très bon état - 02 43 53 09 32
- VEND cause arrêt cartouche KETTNER, bourre à jupe, plomb 5 et 7 (calibre 16) - 5 € les 25 - Téléphone : 02 43 02 94 58

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de **10 euros**, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :

Fondant de cerf (ou biche)

A l'Entrammes sauce cidre et pomme Darphin

(La recette originale est réalisée avec du bœuf)

INGRÉDIENTS POUR 4 PERSONNES:

- 600g de pavé de cerf
- 50g de parure de cerf
- 130g d'Entrammes (fromage)
- 1kg de pommes de terre
- 200g de cidre
- 115g de beurre
- 1 pomme
- 1 échalote
- 3 gousses d'ail
- 50g de vinaigre de cidre
- 200g de fond de veau
- 20g de sucre semoule
- 14g de sel

Préparation :

Pour faire la sauce, mettre dans une casserole les parures de cerf avec les échalotes, une gousse d'ail, les laisser revenir avant de mouiller avec les 3/4 du cidre. On laisse réduire de moitié, on ajoute le fond de veau et on laisse mijoter à nouveau.

Pendant ce temps réaliser une gastrique : il s'agit en fait d'un caramel à base de sucre et de vinaigre. On mettra les 20 g de sucre à fondre à sec dans une casserole jusqu'à caramélisation, avant d'ajouter le vinaigre et le reste de cidre. Mélanger avec la base de la sauce, passer au chinois et monter avec 50 g de beurre. Vérifier l'assaisonnement.



Peler la pomme et avec une cuillère à pommes parisienne faire des billes de chair de pomme que l'on cuit dans la sauce. Mettre de côté.

Pour réaliser les pommes Darphin, on pèle les pommes de terre et on les râpe. On ajoute 65 g de beurre fondu, les 2 gousses d'ail haché et les 14g de sel. Avec cette préparation, remplir des moules individuels de 5 cm de haut au minimum et 8 cm de diamètre. Cuire pendant 25 mn les pommes Darphin au four à 180°C.

On démoulera les préparations de pomme de terre à froid avant de les creuser pour y placer environ 10 g de fromage d'Entrammes.

Avant de servir, les pommes Darphin doivent être passées 6 mn au four à 180°C.

Détailler le pavé en quatre morceaux de 150 g et les cuire une minute sur chaque face (cuisson bleue).

DRESSAGE

Découper chaque pavé en trois et placer une « tranchette » d'Entrammes sur chaque morceau et mettre 2 minutes au four à 180°C.

Recette conjointe : Didier GIRARD, Le relais de la Malle-St Berthevin et Jérôme LEBRETON, L'Antiquaire-Laval

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : www.relaisdalsace-laval.com

L'amour de la cuisine
pour le plaisir de votre table

La Corévatine
Cuisiniers - Traiteurs

La Corévatine
Corinne et Régis Régnier

25 rue du 11 novembre - 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 69 12 88 - Site : lacorevatine.com



DIMANCHE

11

JUIN

2017



Fête

**chasse
& pêche**

53 VILLIERS-CHARLEMAGNE